



SOMMAIRE

	Pages
Point 24 de l'ordre du jour : Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	1
Point 97 de l'ordre du jour : Conférence mondiale du désarmement (suite)	3

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

1. Le **PRESIDENT** : J'invite le rapporteur du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, M. Migliuolo, de l'Italie, à présenter le rapport du Comité [A/8425].

2. M. MIGLIUOLO (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale, a été examiné de la manière la plus attentive au cours de plusieurs séances. Ce rapport contient un résumé des activités du Comité pendant l'année écoulée, ainsi qu'une description détaillée et précise des différentes initiatives mises en oeuvre, tant aux Nations Unies qu'en dehors, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation mondiale. Ce document essentiellement objectif, et qui a été élaboré à la suite de longues discussions au sein du Comité, n'a guère besoin d'être présenté ou expliqué. Je crois cependant devoir souligner que le langage concis, bureaucratique et donc quelque peu aride du rapport recouvre le travail constructif et les efforts tenaces et sincères des membres du Comité qui se sont appliqués à mettre pleinement en oeuvre leur mandat en tenant compte de l'avis généralement partagé

"... que la célébration du vingt-cinquième anniversaire devrait fournir l'occasion de renforcer l'Organisation et d'améliorer son efficacité en proclamant à nouveau la foi des gouvernements et des peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies..., développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes... et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social,

intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion¹."

3. De nombreux gouvernements, agissant dans cet esprit, ont fait des suggestions en vue d'améliorer l'efficacité des Nations Unies. Ils l'ont fait soit dans leur réponse à la note du Secrétaire général du 14 février 1969 leur demandant des suggestions sur la manière de célébrer cet anniversaire, soit dans des déclarations de leurs porte-parole les plus autorisés au cours de la session commémorative et de la vingt-cinquième session dans son ensemble. La lecture du dernier paragraphe du rapport permettra de constater que, si le Comité a pris connaissance de ces suggestions, conformément à son mandat figurant au paragraphe 5, c, de la résolution 2499 A (XXIV), il n'a pas eu le temps de les examiner toutes en détail.

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Président du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, M. Akwei, du Ghana, désire faire une brève déclaration.

5. M. AKWEI (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que président du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dont l'Assemblée examine en ce moment le rapport, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes plus vifs remerciements au rapporteur, M. Migliuolo, de la délégation italienne, pour avoir présenté le rapport du Comité, qui figure dans le document A/8425, de façon précise, succincte et claire. La conscience professionnelle de M. Migliuolo, son dévouement inlassable et sa coopération toujours active m'ont été d'un concours précieux. Je voudrais également rendre un hommage particulier aux membres du Bureau du Comité avec lesquels j'ai eu le privilège de collaborer très étroitement : M. Tarabanov et Mme Gavriloza, de la délégation bulgare, M. Thompson et Mlle Jardim, de la Guyane, et M. Sen, de l'Inde. Ces collègues éminents ont apporté à leur travail une vaste somme d'expérience, un esprit de conciliation et des avis constructifs qui ont beaucoup facilité et rehaussé la tâche du Comité. Permettez-moi enfin de remercier tous les membres du Comité qui ont fait des efforts ardu et patients pour nous permettre de venir à bout des fonctions que nous avait confiées l'Assemblée générale. J'ai retiré de ce travail une expérience des plus satisfaisantes malgré le caractère difficile et controversé de certaines des questions avec lesquelles nous nous sommes trouvés aux prises. Faisant preuve de coopération, de modération et d'un esprit de conciliation, le Comité a pu parvenir à des accords sur la base de consensus.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 25 de l'ordre du jour, document A/7690, par. 28.

6. Les délégations auront certainement remarqué que ce rapport est un des plus brefs que l'Assemblée générale ait jamais reçus. Cependant, cela ne cachera, aux yeux de ceux qui sont au courant, ni les difficultés devant lesquelles le Comité s'est trouvé ni le caractère positif des résultats auxquels il est parvenu. Créé à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en vue du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, le Comité avait été chargé de trois fonctions précises : élaborer et coordonner les plans pour la célébration de l'anniversaire; organiser les activités que l'Organisation devrait entreprendre à cette occasion; et examiner les propositions et suggestions faites dans le cadre de cet anniversaire en vue d'améliorer l'efficacité des Nations Unies.

7. La tendance générale de l'époque — et elle a marqué une grande partie du travail accompli par le Comité — était de faire de ce vingt-cinquième anniversaire non seulement l'occasion de cérémonies, de réjouissances et de fêtes, certes légitimes, mais surtout l'occasion de faire le point de la situation générale, de réaffirmer notre attachement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies et de rechercher les meilleurs moyens pour la renforcer et accroître son efficacité à l'égard des tâches qui l'attendent. Tel est l'état d'esprit qui a trouvé une expression éloquente dans le thème adopté pour cet anniversaire : "Paix, justice et progrès".

8. C'est dans ce but qu'a été organisée la session commémorative, avec la coopération du comité de l'anniversaire; il s'agissait, du 14 au 24 octobre 1970, de réunir en une assemblée solennelle le plus grand nombre possible de dirigeants mondiaux et d'adopter des documents importants destinés à servir de guides à l'Organisation dans ses principaux domaines d'action.

9. Il a donc été satisfaisant de constater que 44 chefs d'Etat et de gouvernement ont pu assister à cette session commémorative solennelle, ainsi que deux vice-présidents, quatre premiers ministres adjoints, 92 ministres des affaires étrangères et un certain nombre d'envoyés spéciaux représentant leurs chefs d'Etat et de gouvernement. La solennité de cette manifestation a été à l'égale de l'importance des documents adoptés à cette occasion : la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV)*], la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] et la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [*résolution 2627 (XXV)*]. Le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 2621 (XXV)*] et la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*], adoptés au cours de la vingt-cinquième session, revêtent une importance égale. Ces programmes ont permis de poser des jalons importants destinés à aider la communauté internationale à mettre en oeuvre les objectifs fondamentaux des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, des relations entre Etats, du développement économique et social dans le monde, de la décolonisation et de l'harmonie raciale. Il appartient maintenant aux Etats de tenir compte de ces directives dans leur politique et leurs activités quotidiennes.

10. De ce point de vue, l'organisation du Congrès mondial de la jeunesse peut être considérée comme l'une des réalisations importantes du Comité de l'anniversaire. Pour la première fois, les jeunes du monde — du monde entier —, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale, ont été invités à indiquer de quelle manière ils souhaiteraient coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et l'aider à résoudre les nombreux problèmes auxquels elle doit faire face. Ce fut là l'événement le plus marquant de l'anniversaire, car le message et les rapports émanant du Congrès sur les questions touchant la paix mondiale, le développement, l'éducation et l'environnement constituent un apport important à l'oeuvre de l'Organisation. Comme l'a dit le secrétaire général U Thant, les Nations Unies ne seront plus jamais les mêmes après le Congrès mondial de la jeunesse.

11. Il convient également de rappeler l'importante réunion cérémonielle organisée le 26 juin 1970 par la ville de San Francisco. Cette cérémonie et d'autres manifestations encore, organisées grâce à l'amabilité des autorités municipales, nous ont rappelé à tous, de manière émouvante, les origines historiques de l'Organisation mondiale et le message d'espoir que le monde reçut en 1945, lorsque fut signée la Charte des Nations Unies. Le rapport parle également des activités nombreuses et importantes entreprises par l'Organisation et ses institutions spécialisées sur la recommandation du Comité de l'anniversaire : émission de médailles et de timbres commémoratifs, organisation de célébrations publiques, d'expositions, de cycles d'étude et de colloques, ainsi que la publication de brochures et la distribution de films et de programmes de télévision par le Service de l'information publique, toutes activités destinées à faire mieux connaître les Nations Unies et à intensifier l'intérêt qu'elles suscitent.

12. Une place tout aussi importante revient, dans ce rapport, au chapitre consacré à la célébration de l'anniversaire au niveau des pays. Les détails de ces cérémonies figurent dans les archives du Secrétariat et il est satisfaisant de constater que tant d'Etats Membres ont été en mesure d'organiser des activités nationales appropriées, telles que des sessions spéciales de leur parlement, des programmes de radio, de télévision et de presse, des conférences, des études et des publications, des colloques, des débats, de même que des épreuves sportives, afin d'intensifier la participation de leurs populations et l'intérêt qu'elles portent à l'oeuvre des Nations Unies.

13. Nous pouvons également nous féliciter du résultat positif qu'a connu l'appel lancé par l'Assemblée générale en faveur d'une ratification et d'une accession toujours plus larges aux divers instruments internationaux adoptés, entérinés ou appuyés par les Nations Unies [*voir résolution 2499 A (XXIV)*]. Espérons qu'un nombre croissant d'Etats répondront à cet appel de manière à élargir la base d'un ordre juridique véritablement international.

14. Cependant l'un des aspects du travail du Comité n'a pas été achevé à la satisfaction de tous. Comme il est dit au chapitre XII du rapport, le Comité n'a pas été en mesure d'examiner en détail chacun des nombreuses et utiles suggestions et propositions faites, tant au cours de la vingt-cinquième session qu'au Comité de l'anniversaire, sur la meilleure manière de renforcer les Nations Unies et de les

rendre plus efficaces. Un grand nombre de ces propositions, portant sur des domaines très divers de l'ensemble des Nations Unies, étaient d'un intérêt et d'une portée considérables et pourraient se révéler utiles pour les activités futures de l'Organisation. Il est donc regrettable que le manque de temps n'en ait pas permis l'examen détaillé. Il appartiendrait à l'Assemblée de décider de la meilleure suite à donner à ces propositions si elle souhaitait le faire. Il convient cependant de noter que certaines de ces suggestions sont actuellement à l'étude au sein d'organes ou de comités des Nations Unies. Le rapport du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/8426] fait partie de ces résultats.

15. En conclusion, permettez-moi de dire combien tous les membres du Comité du vingt-cinquième anniversaire ont apprécié l'intérêt constant, l'aide et l'inspiration que nous n'avons cessé de recevoir du Secrétaire général, U Thant, au cours de nos travaux. Sans son appui et l'aide de ses collaborateurs du Secrétariat, nous n'aurions pas réussi dans notre tâche comme nous espérons l'avoir fait. Je voudrais également rendre un hommage particulier aux secrétaires du Comité, notamment à M. Akashi, qui a mis ses services à la disposition du Comité avec le plus constant dévouement.

16. Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies a été marqué comme une occasion historique et solennelle et comme l'annonciateur d'une ère nouvelle. Des décisions importantes ont été prises qui pourraient devenir la base d'un engagement renouvelé de servir les idéaux de paix, de justice et de progrès. Il appartient maintenant aux Etats Membres de commencer à mettre en oeuvre ces décisions afin de maintenir dans la décennie à venir l'espoir et la confiance que l'Organisation a suscités.

17. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer au Président et aux membres du Comité la reconnaissance de l'Assemblée générale et leur adresser mes remerciements personnels pour avoir organisé de manière si heureuse la célébration du vingt-cinquième anniversaire.

18. Si personne ne demande la parole, puis-je considérer que l'Assemblée générale entend prendre note du rapport contenu dans le document A/8425 ?

Il en est ainsi décidé.

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 24 de l'ordre du jour.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence mondiale du désarmement (*suite*)

20. M. PEREZ DE CUELLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Pérou juge fort intéressante l'étude, au cours de cette session, de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. L'importante décision de l'Union soviétique de suggérer cette question a acquis plus de relief encore du fait de la présence de la Chine au sein de notre organisation; en effet, nous voyons aujourd'hui aux Nations Unies les cinq grandes puissances qui ont le potentiel de guerre le plus important et qui

détiennent l'arme nucléaire. En qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, ces puissances ont une responsabilité considérable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis l'explosion de la première bombe atomique, les conditions n'ont jamais été meilleures qu'aujourd'hui pour une abolition totale des armes nucléaires et thermonucléaires.

21. A notre avis, on ne doit pas envisager avec scepticisme les possibilités d'une conférence mondiale du désarmement en se fondant sur de simples prétextes de méthodes. Il est certes indéniable qu'en dernière analyse le succès dépend de la volonté politique de quelques Etats peu nombreux et qu'à première vue il peut sembler préférable de poursuivre les négociations dans un contexte restreint. Mais, ainsi qu'on l'a déjà fait observer ici, les progrès réalisés par le Comité du désarmement de Genève depuis sa création ne sont que très minces; ils ont porté sur des aspects secondaires que l'on ne saurait, même avec beaucoup d'imagination, qualifier de mesures de désarmement.

22. En effet, le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires que l'on connaît sous le nom de Traité de Moscou², est extrêmement limité, parce que deux des puissances nucléaires n'y ont pas souscrit. Nous pouvons en dire autant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], qui, par ailleurs, semble destiné à maintenir le *statu quo* nucléaire plutôt qu'à assurer la non-prolifération des armes nucléaires puisqu'il n'offre pas de mesures simultanées de sécurité aux pays non dotés d'armes nucléaires. Quant au Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*], il n'est valable qu'au-delà des 12 milles au large de la côte et, outre qu'il ne s'agit pas d'une mesure de désarmement — puisqu'on a bien voulu nous dire qu'au moment d'ouvrir le traité à la signature il n'y avait pas d'armes dans cette zone —, il ne s'agit pas davantage d'une mesure de contrôle ou de limitation des armements. Je dirai plus : c'est une mesure dangereuse puisque, de façon tacite, elle permet l'installation d'engins où, en théorie, il n'en existait pas auparavant, c'est-à-dire jusqu'à 12 milles à partir de la côte. D'autre part, le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, soumis à la présente session de l'Assemblée générale [A/8457, *annexe A*], n'a pu être élaboré que grâce à des décisions unilatérales préalables des seules puissances qui les détenaient.

23. En dehors de Genève, les entretiens qui se poursuivent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et que l'on appelle SALT ne portent que sur la limitation des armes stratégiques, c'est-à-dire qu'ils visent à l'élimination d'hypercapacité de destruction. En outre, rien n'a été dit qui permette d'espérer la destruction des stocks et des vecteurs d'armes nucléaires.

24. Ainsi, compte tenu de ces résultats — après une expérience de 25 années —, on voit s'effondrer l'hypothèse

² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

que les négociations concernant un désarmement efficace pourraient connaître le succès dans un contexte limité.

25. Certes, ma délégation n'entend pas méconnaître l'oeuvre du comité de Genève. Faute de mieux, notre position à l'égard de certains des instruments qui y ont été consacrés a consisté à donner un appui catégorique. Cependant, la Conférence du Comité du désarmement ne semble pas constituée de manière telle que les membres qui ne sont ni des puissances nucléaires ni des alliés militaires des superpuissances puissent y jouer un rôle efficace; il existe en outre le problème que crée la non-participation de la France.

26. Pour toutes ces raisons, il nous semble nécessaire que, de l'extérieur, par le truchement d'une instance possédant l'autorité morale et politique de l'universalité, nous donnions un élan renouvelé aux timides négociations en cours, négociations qui, j'en ai donné la preuve, ont à peine effleuré ce qu'on peut vraiment appeler le désarmement. Nous pensons qu'une conférence mondiale du désarmement réunissant tous les pays affectés par la course aux armements — surtout la course aux armes nucléaires —, et non les seules puissances qui souhaitent maintenir l'équilibre de la terreur, saurait donner un élan renouvelé à cette tâche d'importance primordiale. Il s'agit de permettre que tous les pays capables d'offrir une contribution — d'importance peut-être fondamentale — le fassent dans des conditions d'égalité avec les pays qui sont actuellement membres de la Conférence du Comité du désarmement.

27. D'autre part, il nous faut tenir dûment compte du grand obstacle au développement que représentent les immenses dépenses en armes, surtout en armes nucléaires, que relève la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement adoptée l'an dernier par cette assemblée [*résolution 2626 (XXV)*] et qu'ont soulignées plus récemment, à la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept³, les pays en voie de développement, qui, les premiers, sont affectés par la spirale des dépenses destinées à ce genre d'armements.

28. Ma délégation pense également qu'il faut créer une atmosphère de confiance, de vraisemblance, grâce à des preuves réelles d'une volonté de désarmement, surtout de la part des puissances nucléaires. Quelles preuves plus convaincantes peut-il y avoir que l'engagement juridique de respecter les zones sans armes nucléaires et la cessation immédiate et sans condition d'essais de telles armes dans tous les milieux ?

29. Désireux de ranimer plutôt que d'entraver, d'élargir plutôt que de circonscrire, le Pérou appuie donc l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

30. Il serait cependant fort regrettable que nous retombions dans l'erreur de 1965, date à laquelle l'Assemblée générale, faisant sienne la suggestion de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue au Caire en 1964, adoptait une résolution qui reprenait l'idée de convoquer une conférence du désarmement à l'échelon mondial mais en la laissant à

l'initiative individuelle des Etats, puisque aucun mécanisme préparatoire efficace n'était constitué. Si l'on souhaite vraiment une conférence mondiale du désarmement, il faudra cette fois que l'Assemblée crée un mécanisme spécial aux fins de préparer la conférence; en même temps, il faudra inciter les puissances nucléaires à favoriser, par des mesures individuelles ou concertées, le succès de cette conférence.

31. Puisque nous osons espérer qu'il y aura une véritable volonté de désarmement et une ferme décision des grandes puissances de créer le climat propice, et puisque nous croyons que cette assemblée générale convoquera une conférence mondiale sous les auspices des Nations Unies et sous le signe de la plus grande universalité possible, efforçons-nous également de prendre les mesures concrètes destinées à rendre la conférence vraiment opérante et ne nous bornons pas à exprimer une bonne intention de plus et à formuler une promesse aussi vague que vaine.

32. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Une conférence mondiale du désarmement, à l'étape actuelle de l'histoire des Nations Unies, nous semble éminemment opportune et nécessaire. Nous sommes donc reconnaissants à la délégation soviétique d'avoir fait inscrire ce point à l'ordre du jour [*A/8491*]. Les Nations Unies se trouvent dans la Décennie du désarmement, ce qui, en soi, exige des initiatives nouvelles et plus efficaces en vue de réaliser les principaux objectifs du désarmement. Et nous connaissons également, à l'heure actuelle, une avance importante vers l'universalité des Nations Unies puisque la République populaire de Chine se trouve parmi nous. Nous exprimons l'espoir qu'un esprit de positivisme, de compréhension et de coopération finira par se dégager de nos débats.

33. Le sens et l'objectif essentiels d'une conférence mondiale du désarmement seraient d'examiner sous un angle nouveau le problème du désarmement et ses liens étroits avec d'autres problèmes, et de donner une impulsion nouvelle à l'ensemble de ces efforts. La conférence devrait examiner de la manière la plus sérieuse le chemin déjà parcouru, de même que les méthodes adoptées, afin de donner plus d'efficacité et de sens à cette entreprise.

34. Lorsque, il y a 12 ans, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution fondamentale sur le désarmement [*résolution 1378 (XIV)*], accompagnée de l'accord intervenu entre les puissances nucléaires sur les principes du désarmement⁴, les espoirs et l'attente d'une humanité anxieuse s'en sont trouvés légitimement avivés. Hélas, dans les négociations qui ont suivi, non seulement presque rien n'a été fait pour éliminer, réduire ou limiter la fabrication et la mise au point des armes nucléaires — objectif essentiel de la résolution —, mais la situation inverse s'est produite. En effet, pendant que les entretiens sur le désarmement se poursuivaient sans résultats, la course aux armements, comme pour faire contrepoids à l'effort de désarmement, continuait sans désespérer, et même à un rythme accéléré. Une comparaison des chiffres relatifs aux armements nucléaires entre 1961 et 1971 donne une illustration

³ Tenue à Lima (Pérou) du 25 octobre au 5 novembre 1971.

⁴ Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement (voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes*, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879).

éloquente de la route que nous avons parcourue et de sa destination. Il n'y avait, en 1961, que 30 missiles balistiques intercontinentaux à base terrestre; on en compte 2 600 en 1971. Si l'on ajoute les missiles sous-marins, on arrive au chiffre de 3 500 missiles balistiques intercontinentaux. Les dépenses que le monde entier consacre aux armements sont passées de 97 milliards de dollars en 1960 à 204 milliards en 1970. L'accumulation des mégatonnes est passée de 6 000 en 1960 à 320 000 en 1968 et poursuit sa course ascendante.

35. Cette accumulation d'armes — "plus que suffisante pour détruire toute vie sur la terre", comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général sur les conséquences de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde [A/8469] — est-elle nécessaire en tant qu'élément de dissuasion? Cette rivalité stérile pour obtenir une hypercapacité de destruction toujours accrue semble absurde à tous égards, de même que la mise à l'essai constante d'armes nucléaires de destruction globale toujours nouvelles et plus perfectionnées.

36. Nous ne songeons nullement à minimiser les avantages des importantes mesures collatérales ou partielles réalisées au cours de la dernière décennie en vue d'empêcher la diffusion des armes nucléaires à des zones périphériques ou leur prolifération vers des Etats qui n'en sont pas dotés. Et nous sommes fort sensibles aux efforts sincères déployés à la Conférence du Comité du désarmement afin de parvenir à ces résultats. Notamment, le Traité d'interdiction partielle des essais représente un moyen important d'enrayer les graves dangers qu'une nouvelle contamination radio-active de l'atmosphère entraînerait pour la vie des hommes. En tant que mesure de désarmement, cependant, ce traité n'a guère compté. En laissant intact le domaine des essais souterrains, il n'a exercé aucun effet sur la course aux armements. En fait, le plus grand nombre — et de beaucoup — d'explosions nucléaires à caractère d'essais a eu lieu après l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction partielle. Par conséquent, tant que la course aux armements, loin d'être affectée, se poursuivra avec une intensification constante, réduisant à néant tout effort de désarmement, il faudra chercher des moyens plus efficaces pour y mettre fin et pour renverser l'inquiétante tendance actuelle avant qu'il ne soit trop tard.

37. A part les dangers, les risques et l'affaiblissement économique qu'entraîne la course aux armements, ces préparatifs de guerre constants s'accompagnent d'effets psychologiques. En créant une psychose de guerre, ils font naître dans le monde un esprit de conflit, de malaise, d'insécurité et d'inquiétude qui n'est pas très favorable à la paix. En conséquence, la rivalité des armes va se généralisant. C'est ainsi que les pays en voie de développement ont augmenté leurs budgets militaires aux dépens de leur développement économique, à un point tel que, comme le disait, avec beaucoup de pertinence, le représentant de la France, M. Kosciusko-Morizet, "les ressources que les Etats en voie de développement consacrent à leurs forces armées... représentent actuellement près du double de l'aide publique que reçoivent ces pays" [1989ème séance, par. 15].

38. Ce que les peuples du monde entier souhaitent avant tout, c'est de voir alléger l'écrasant et inutile fardeau des

armements afin de pouvoir consacrer leur temps, leur énergie et toutes les ressources du monde à l'amélioration de leur existence et à la sauvegarde d'une planète que l'on peut dire livrée au pillage. Les générations futures auront du mal à comprendre pourquoi une part si grande, une part irremplaçable, des précieuses ressources de notre terre est détournée vers des fins aussi inutiles et destructrices que la course aux armements et pourquoi les années passent sans que rien ne vienne y mettre fin.

39. En faisant ces commentaires sur l'absence de limitation des armements, nous ne mettons nullement en cause les efforts ou l'intégrité qui s'attachent à cette entreprise. Mais il semble que les puissances nucléaires soient prisonnières d'un processus irréversible — un processus d'armements sans issue, dont il leur est impossible de se dégager.

40. Sous les auspices d'une conférence mondiale du désarmement, un effort systématique pourrait être entrepris pour aider les puissances nucléaires à sortir de cette course apocalyptique. La course aux armements est un processus que les puissances nucléaires elles-mêmes condamnent entièrement, tout en s'y adonnant avec fièvre, incapables de l'interrompre. Nous reconnaissons qu'elles ont fait et continuent de faire des efforts sérieux pour y mettre fin, mais il semble que la course aux armements trouve en elle-même des forces neuves, qu'elle ait son propre élan, irrésistible et difficile à maîtriser. Ainsi, le mécanisme en spirale des armements semble être sur le point d'échapper à tout contrôle.

41. Même les entretiens sur la limitation des armements stratégiques (SALT), qui ont suscité tant d'espoirs, semblent maintenant risquer d'être ensevelis sous une avalanche d'armes, à la suite d'une course aux armements accélérée avec mise en place de missiles antibalistiques (ABM) et de vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV) toujours plus nombreux. Or, c'était précisément pour empêcher cette nouvelle mise en place d'armements que les entretiens ont été engagés. Comme le *New York Times* du 21 novembre le faisait remarquer en éditorial: "Jusqu'à maintenant, au lieu de freiner la course aux missiles nucléaires, les entretiens semblent l'avoir encouragée." Cette implacable rivalité des armements nucléaires en prévision d'une guerre qui, nous le savons tous, n'aura jamais lieu, puisqu'elle entraînerait le suicide de part et d'autre et la destruction du monde entier, nous semble totalement incompréhensible.

42. A notre avis, c'est maintenant que les entretiens doivent être sauvés. Ils doivent être dégagés de l'engrenage de la course aux armements. C'est pourquoi, en toute modestie, en toute sincérité, nous lançons un appel aux deux superpuissances pour qu'elles s'entendent, pendant qu'il est encore temps, sur un arrêt — un moratoire — des essais et de la mise en place de nouvelles armes nucléaires, tout au moins pendant la durée des entretiens, afin que les progrès réalisés ne soient pas compromis et que ces entretiens puissent suivre leur cours et aboutir aux résultats positifs que tous attendent anxieusement.

43. Cet arrêt de la course aux armements apporterait à la communauté internationale des avantages incalculables. On ne saurait exagérer les conséquences importantes qu'il aurait sur tous les aspects de la situation internationale. Or

les circonstances actuelles sont propices : il existe un climat de détente et un rapprochement Est-Ouest, marqué par les accords allemands et la conférence sur la sécurité européenne dont on parle actuellement, faits qui indiquent tous qu'il ne faut pas laisser passer cette occasion de parvenir à un accord grâce aux entretiens.

44. Mais si le cercle vicieux de la course aux armements nucléaires ne peut être rompu du dedans, peut-être les peuples du monde entier, qui en deviendraient forcément les victimes, aideront-ils à le rompre. Leur volonté ferme et concertée de survivre, orientée et concentrée grâce à la conférence mondiale du désarmement, portera peut-être l'effort des hommes à des réalisations sans précédent.

45. La conférence projetée doit avant tout faire porter ses efforts sur la cessation de la course aux armements — à supposer que cette course se poursuive encore à ce moment-là. L'arrêt de la course aux armements est la solution clef de tout le problème du désarmement. C'est ainsi que des ressources seront libérées pour le développement; c'est ainsi qu'un climat plus pacifique sera créé dans le monde.

46. Je reconnais avec les orateurs précédents que cette conférence devra être universelle. Tous les Etats doivent pouvoir y participer, qu'ils soient actuellement Membres de Nations Unies ou non, afin que l'effort de désarmement concerne toutes les nations et tous les peuples sans exception. Ils doivent tous être rassemblés pour faire face au défi sans précédent de dangers communs et d'exigences communes.

47. Nous appuyons le principe que tous les Etats sont intéressés de manière égale au désarmement, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, grands ou petits, puisque, en vérité, les conséquences des armements les affectent tous au même titre. Comme l'a déclaré le représentant de la Yougoslavie, M. Mojsov, les pays non alignés estiment qu'il faut "que soient créées les conditions propices à la participation équitable de tous les Etats à toutes les phases de la négociation [du désarmement]" [1987^{ème} séance, par. 40].

48. Ma délégation est également convaincue que la conférence, comme du reste toute autre instance qui s'occupe actuellement de désarmement ou qui s'en occupera à l'avenir, doit être unie par un lien organique aux Nations Unies, qui ont la charge ultime du désarmement mondial et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute tentative faite pour tenir la conférence en dehors des Nations Unies entraînerait un double emploi, des contradictions et une dispersion des efforts.

49. Différentes propositions ont été faites, cette année et les années précédentes, quant à la nature même de la conférence. Nous estimons que celle-ci devra examiner tous les aspects du fardeau mondial des armements. L'ordre du jour de la conférence devra représenter toute la gamme des questions du désarmement et des questions économiques connexes. A cet égard, nous appuyons la remarque de la représentante de la Suède, Mme Myrdal [1989^{ème} séance], qui a dit que le programme détaillé de désarmement recommandé par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session dans sa résolution 2661 C (XXV) à l'attention de la

Conférence du Comité du désarmement constituerait un ordre du jour et un cadre excellents pour la conférence projetée. En particulier, je voudrais appeler l'attention sur la partie IV de ce programme portant sur le maintien de la paix et de la sécurité, où il est signalé qu' "il existe une interdépendance étroite entre le désarmement, la sécurité internationale, le règlement pacifique des différends et l'instauration d'un climat de confiance"⁵. A ce propos, il n'est pas prématuré de lancer un avertissement : le désarmement ne peut, évidemment, se faire dans le vide, même dans un vide contrôlé. Si le désarmement doit finalement avoir lieu, il doit se situer dans un contexte qui permette de tenir compte des capacités de notre organisation en matière de maintien de la paix et de les développer — en d'autres termes, dans un cadre qui permette à l'ordre juridique mondial et à la sécurité internationale, tels qu'ils sont institués par la Charte, de devenir efficaces.

50. Une conférence de l'importance et de l'ampleur projetées devra être préparée avec soin, de manière à tenir dûment compte des opinions de tous les Etats et de fixer des dates et un ordre du jour appropriés. L'idée de réunir la Commission du désarmement pour qu'elle désigne un comité préparatoire peu nombreux mais largement représentatif pourrait avoir des avantages. Cependant, nous appuyons pour notre part la suggestion du représentant de l'Egypte, M. El-Zayyat, tendant à ce que l'Assemblée approuve en principe la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et prie le Secrétaire général d'entreprendre des consultations quant aux modalités de celle-ci [1985^{ème} séance]. Il est de la plus grande importance de procéder à des consultations préalables avec toutes les puissances nucléaires et leur participation à la conférence est de toute évidence indispensable.

51. A ce propos, je ferai remarquer que si une conférence comme celle qui est envisagée peut fournir un large cadre, une certaine perspective et une direction nouvelle, les négociations proprement dites — l'expérience nous l'a montré — ont beaucoup plus de chances d'aboutir dans un organisme plus restreint, tel que la Conférence du Comité du désarmement. Les connaissances spécialisées et les procédures efficaces de cet organe devraient être préservées. La Conférence du Comité du désarmement, dûment réorganisée, devrait poursuivre ses efforts afin de compléter les traités partiels en leur ajoutant une interdiction totale des essais, une convention sur l'interdiction des armes chimiques et la démilitarisation complète des fonds marins.

52. Chypre, dans ses interventions faites ici au cours des années, a dit combien l'inquiétaient la marée montante des armements et l'escalade de la course aux armements, ce même qu'elle a dit son attachement aux principes et aux objectifs des Nations Unies et au renforcement de l'Organisation en tant qu'instrument de paix et de sécurité dans le monde. De ce point de vue, et pour les raisons que j'ai déjà exposées, nous attendons avec un vif intérêt la conférence mondiale du désarmement. Nous n'allons pas supputer ses chances de réussite, mais nous savons qu'elle pourra réussir à condition qu'existent la confiance, la volonté et l'inspiration voulues pour la guider.

⁵ Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe C, sect. 42.

53. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : La position du Pakistan sur la convocation de tous les Etats à une conférence mondiale du désarmement a été positive et constante. En 1957, la délégation du Pakistan a voté en faveur de la résolution 1011 (XI) de l'Assemblée générale qui invitait la Commission du désarmement à étudier l'opportunité de convoquer une conférence générale du désarmement. Puis, en 1965, nous avons voté en faveur de la résolution 2030 (XX) visant à convoquer au plus tard en 1967 une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les Etats seraient invités. Nul ne devrait donc avoir le moindre doute quant à la position de ma délégation.

54. En principe, nous sommes en faveur de l'idée d'une conférence de tous les pays du monde, dotés ou non d'armes nucléaires, pour donner un élan nouveau aux négociations de désarmement et renforcer la sécurité de tous les Etats en cette ère nucléaire.

55. Toutes les délégations qui ont jusqu'ici pris part au débat sur la proposition soviétique, y compris la délégation de la République populaire de Chine, ont accepté l'idée de la convocation d'une conférence mondiale de tous les Etats sur le désarmement. Nous estimons pourtant, comme certaines délégations avant nous, qu'il faut plus qu'un accord de principe si l'on veut trancher des questions concrètes comme celles de l'ordre du jour et de la date de la conférence; à notre avis, ce sont des points dont il faut tenir compte dans toute proposition de convocation d'une conférence, et il ne faut pas séparer la décision de convoquer la conférence et la question de son ordre du jour et de sa date.

56. Il faut des consultations poussées et intensives entre tous les Etats Membres si l'on veut créer les conditions susceptibles d'assurer le succès de la conférence. Toute décision prématurée de l'Assemblée générale risque de mener à un renouvellement de l'expérience que nous avons eue à la suite de l'adoption il y a six ans de la résolution 2030 (XX) de l'Assemblée générale. Si des consultations au titre de cette résolution ont eu lieu en vue de convoquer une conférence dans les deux ans à compter de son adoption, elles ont révélé des désaccords si profonds qu'il a été impossible de mettre en oeuvre la décision de l'Assemblée. La délégation pakistanaise estime donc qu'il faut de nouvelles consultations avant que l'on ne nous demande de décider de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

57. Une décision dans ce sens, je l'ai dit, ne saurait être séparée, bien au contraire, de la question de l'ordre du jour et de la date de la conférence. Prendre une décision qui ne ferait en somme que répéter la résolution 2030 (XX) ne nous rapprocherait guère de l'application des dispositions de celle-ci.

58. Partant de l'hypothèse que la décision de convoquer une conférence doit tenir compte des chances actuelles d'aboutir à un accord sur son ordre du jour et de l'opportunité d'agir maintenant, nous notons que la proposition soviétique [*A/L.631 et Add.1*] envisage la possibilité d'accorder priorité à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de leur fabrication et de leur emploi. Ce sujet à lui seul constitue un ensemble presque inextricable de pro-

blèmes de désarmement capable d'occuper à plein temps une première conférence mondiale du désarmement. Nous aimerions donc voir l'ordre du jour se limiter à ce seul point. On ne devrait pas y ajouter toute la gamme des problèmes du désarmement, notamment la question des autres armes de destruction massive et celle de la réduction des armements classiques et des forces armées. Ces questions pourraient faire l'objet de futures conférences, à supposer que l'expérience acquise lors de la première nous encourage à en convoquer d'autres.

59. La question de l'interdiction et de la destruction d'autres armes de destruction massive, telles que les armes biologiques et chimiques, est à l'étude à l'Assemblée générale et à la Conférence du Comité du désarmement, et devrait être résolue de façon satisfaisante avant la convocation de la conférence.

60. Quant à la question du désarmement général et complet, nous ne pensons pas qu'il soit possible de s'en occuper en même temps que de la question du désarmement nucléaire. Une conférence mondiale, à quelque niveau qu'elle ait lieu, ne saurait siéger en permanence. Puisque l'Union soviétique elle-même reconnaît, comme l'a fait remarquer M. Malik [*1978ème séance*], que tout le vaste ensemble des problèmes du désarmement exigera des réunions périodiques à l'échelle mondiale pendant fort longtemps, il ne servirait de rien d'essayer d'affirmer à cette étape initiale que la question du désarmement général et complet sera également abordée à la première conférence mondiale.

61. On peut dire cela sans méconnaître la thèse selon laquelle des mesures de désarmement classique doivent être élaborées et mises en oeuvre simultanément par de nombreux Etats pour contrebalancer le déséquilibre que pourrait entraîner un désarmement nucléaire. Nous tenons pleinement compte de la Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement, dans le contexte de laquelle les négociations doivent se poursuivre si l'on veut faire une réalité du désarmement général et complet. Mais ces principes ont été convenus il y a déjà 10 ans et depuis lors les Etats-Unis et l'Union soviétique ont multiplié le nombre d'armes nucléaires et de vecteurs et obtenu des changements qualitatifs qui ont entraîné la création d'un véritable duopole que les autres puissances dotées d'armes nucléaires ne sauraient rompre dans un avenir proche.

62. A notre sens, il n'y aurait aucune violation du principe de l'équilibre et de l'application simultanée de mesures de désarmement nucléaire et de désarmement classique si les Etats-Unis et l'Union soviétique commençaient à ramener les systèmes d'armement accumulés au cours des 10 dernières années aux niveaux où ils étaient lors de la Déclaration des principes convenus. Une fois atteints les niveaux de 1960 ou de 1961, le principe de l'équilibre entre les mesures de désarmement nucléaire et la réduction des forces armées et des armements classiques pourrait être strictement respecté. Les deux superpuissances, en donnant pareil exemple, pourraient contribuer efficacement à dissiper la crainte du danger des monopoles et des hégémonies, sans que soit affectée la sécurité de l'Union soviétique et des Etats-Unis.

63. La délégation du Pakistan estime donc que l'ordre du jour de la première Conférence mondiale du désarmement devrait être limité à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Même ainsi limité, cet ordre du jour serait d'une ampleur telle qu'il constituerait une véritable gageure. En fait, ma délégation estime que si la conférence pouvait arriver à une entente sur un projet de convention tendant à interdire l'emploi d'armes nucléaires contre des pays non dotés d'armes nucléaires, dans les zones dénucléarisées et entre pays dotés d'armes nucléaires, ce serait un progrès d'importance historique vers le renforcement de la sécurité internationale dans l'ère nucléaire.

64. J'en ai terminé avec l'ordre du jour, qui doit être conçu de façon que cette conférence ait un objectif vraiment clair.

65. Pour ce qui est de la date, elle doit, de toute évidence, dépendre de la volonté des grandes puissances d'arrêter un ordre du jour. Nous ne saurions dire qu'à l'heure actuelle l'unanimité règne sur la proposition soviétique déposée à d'autres sessions de l'Assemblée générale et qui tend à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Nous espérons vivement que les événements politiques favorables qui ont eu lieu en Europe au cours des derniers mois et qui ont fait entrevoir la possibilité de discussions sur la sécurité européenne et sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, de même que les résultats des négociations sur la limitation des armes stratégiques, entraîneront ceux qui n'y sont pas encore disposés à changer d'attitude et à accepter l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Toutefois, jusqu'à ce que nous ayons des indices de l'existence de cette volonté de changer d'attitude, la question de la date de la conférence est d'importance vitale pour toute décision que prendra l'Assemblée générale à cette session. Donc, jusqu'à ce que ces puissances soient disposées à modifier leur attitude — qui est de n'être pas prêtes à accepter un projet de convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires —, nous pensons qu'il serait prématuré de prévoir des délais fixes pour la convocation de la conférence.

66. Quel que soit le résultat de ce débat, la délégation du Pakistan estime qu'il aura été utile car, pour la première fois, la voix du peuple de Chine, lequel constitue près du quart de l'humanité, s'est fait entendre dans cette assemblée de nations sur la question du désarmement. Nos délibérations ont ainsi acquis un nouveau contexte et une nouvelle dimension. Nous croyons que la déclaration du chef de la délégation de la République populaire de Chine [1995^{ème} séance] comporte de nombreux éléments positifs que nous ne pouvons méconnaître. Ils demandent à être examinés avec soin. Voici de quoi il s'agit : en premier lieu, la Chine est en faveur de la convocation d'une conférence de tous les pays du monde pour traiter du désarmement; en deuxième lieu, cette conférence doit se proposer un objectif précis — c'est-à-dire qu'elle doit discuter de la question de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires; en troisième lieu, il faut, comme une première mesure, adopter un accord solennel sur le non-emploi des armes nucléaires par tous les pays dotés d'armes nucléaires contre des pays non dotés d'armes nucléaires et dans les zones dénucléarisées; en quatrième lieu, la Chine est disposée à examiner la question du niveau auquel la conférence devrait avoir lieu, et si elle doit se dérouler aux Nations Unies ou en dehors de l'Organisation.

67. Puisque j'ai déjà exprimé les vues de ma délégation quant à l'ordre du jour — ou but — de la conférence, il ne me reste plus qu'à parler du non-emploi des armes nucléaires. Le Pakistan se félicite de la position de la République populaire de Chine selon laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à n'employer ces armes ni contre des pays qui n'en ont pas ni dans les zones dénucléarisées. A la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève en 1968, l'unanimité s'est presque faite sur ce point. Mais tous nos efforts pour formuler un engagement qui puisse être accepté par les Etats-Unis et l'Union soviétique ont échoué parce qu'il y a des armes nucléaires sur le territoire de certains Etats non dotés d'armes nucléaires. La question de savoir si les pays se trouvant dans une telle situation devraient ou non se voir accorder l'immunité contre les attaques nucléaires nous a divisés lors de la conférence de 1968. N'est-il pas temps que nous renouvelions nos efforts afin de trouver une formule que puissent accepter tant les puissances nucléaires en cause que les pays non dotés d'armes nucléaires ?

68. La Chine a fait une autre déclaration importante au cours de ce débat, à savoir qu'à aucun moment et en aucune circonstance la Chine ne serait la première à utiliser des armes nucléaires. Notons que la Chine a fait cette promesse au monde sans exiger une obligation analogue des autres puissances dotées d'armes nucléaires. La Chine a donc fait une importante contribution au renforcement de la sécurité en Asie.

69. Si nous passons à l'autre condition préalable énoncée par la Chine, à savoir que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient démanteler toutes leurs bases nucléaires à l'étranger et retirer toutes leurs armes nucléaires et leurs vecteurs situés à l'extérieur de leur propre territoire, il nous apparaît que des propositions assez semblables ont été déjà formulées aux Nations Unies. Je songe aux propositions tendant à démanteler les bases militaires étrangères. Ces propositions, en elles-mêmes, ne constituent donc pas un élément négatif. Toutes les nations, grandes et petites, se voient harcelées par des problèmes de sécurité et la Chine ne fait pas exception. Compte tenu de l'importance du problème, nous sommes tous obligés de tenir compte de telles préoccupations, d'où qu'elles proviennent, si nous voulons éviter que nos délibérations sur le désarmement ne perdent tout lien avec les questions essentielles.

70. Y aurait-il trop d'optimisme à espérer que les initiatives tendant à la normalisation des relations entre les grandes puissances accéléreront le processus actuel de détente en Europe et aideront à l'étendre à l'Asie, afin que les préoccupations de sécurité des pays d'Asie puissent également diminuer ?

71. Pour conclure, ma délégation ne peut manquer de reconnaître que les mesures de contrôle des armements conclues après 25 ans de négociations, aussi importantes soient-elles, ne nous rapprochent en rien d'un désarmement véritable. Le représentant de la France nous a dit [1989^{ème} séance] que l'objet des entretiens qui ont eu lieu et qui continuent n'est pas de détruire les armes existantes; il s'agit de maintenir l'équilibre des forces à un niveau élevé, ce qui assure aux détenteurs d'armes nucléaires le monopole non pas seulement de ces armements, mais de la puissance

politique qui s'y attache. Telle est la réalité que l'on nous a rappelée avec tant de force. Qui peut dire que ce rappel était superflu ?

72. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Mon propos sera d'expliquer brièvement les vues précises des Etats-Unis sur l'importante question dont nous nous occupons.

73. Dans les commentaires d'autres délégations au cours du débat général, dans des entretiens officieux et dans de récentes déclarations, des idées diverses ont été exprimées à l'égard d'une conférence mondiale du désarmement. Un accord très ample s'est dégagé à l'égard de deux questions fondamentales : en premier lieu, l'importance suprême d'un progrès réel dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement; en second lieu, le besoin de souplesse, de coopération et d'accommodement mutuel parmi tous les intéressés si l'on veut que ce progrès devienne réalité. A l'égard de ces deux questions, je puis vous assurer que les Etats-Unis sont d'accord avec un grand nombre de Membres, et c'est compte tenu de ces éléments que je ferai les remarques suivantes à propos d'une conférence mondiale du désarmement.

74. On se rappellera que le Secrétaire d'Etat, M. Rogers, dans son intervention à cette assemblée, le 4 octobre, a déclaré :

“Franchement, nous doutons que cette approche généralisée soit de nature à produire des résultats concrets. Toute l'expérience de l'après-guerre indique qu'une méthode concrète graduelle offre de meilleures perspectives de succès que des plans plus grandioses qui tendent à susciter des flots de paroles et de maigres résultats.”
[1950ème séance, par. 21.]

75. Le scepticisme qu'a exprimé le Secrétaire d'Etat au sujet d'une optique trop diffuse et ample quant aux forums de désarmement, les Etats-Unis le ressentent depuis longtemps et l'ont fréquemment exposé. Notre opinion repose sur les considérations essentielles que voici.

76. Le progrès dans la limitation des armements, le progrès vers un ralentissement et un renversement de la course aux armements, le progrès stable et durable ne peut être vraiment réalisé que par la mise au point et l'acceptation d'accords concrets entre les Etats. Des accords de cette nature n'interviendront que grâce à des négociations sérieuses et minutieuses. Ils ne résulteront sans doute pas de la convocation de conférences trop amples pour être maniables. Les questions vitales du contrôle des armes et du désarmement se trouvent inévitablement et inextricablement liées aux préoccupations fondamentales des Etats. Elles comportent à la fois des problèmes techniques complexes et de vastes questions politiques extrêmement délicates sur le plan intérieur et sur le plan international pour les gouvernements.

77. Des négociations sérieuses concernant le contrôle des armes et le désarmement sont donc difficiles et complexes. Il est impossible d'obtenir de véritables réussites sans des préparatifs soigneux et prolongés. Les négociations n'ont des chances d'aboutir que dans un contexte et une atmosphère relativement à l'épreuve de toute polémique.

Les discours et les documents exposant la position des gouvernements doivent aller dans le sens du compromis et de l'accommodement. Pour réussir dans de telles négociations, des échanges de vues sérieux et mûrement réfléchis sont nécessaires. Il faut de la patience et de la persistance; il faut parfois de longues et exaspérantes attentes pendant que les gouvernements formulent leurs points de vue sur la proposition d'autres participants. Nous ne pensons pas qu'une conférence mondiale du désarmement puisse offrir de telles caractéristiques.

78. Nous reconnaissons que, bien qu'un progrès concret ne puisse guère être réalisé qu'à la suite de négociations d'accords valables, un examen ample et régulier des questions de contrôle des armes par la communauté internationale est de nature à encourager les efforts dans ce sens. Tel est en fait l'un des objectifs essentiels de l'examen annuel de ces questions par l'Assemblée générale. C'est un objectif auquel est consacrée une importante partie des déclarations faites au cours du débat général et des travaux de la Première Commission. A notre avis, l'Assemblée générale des Nations Unies fournit un cadre adéquat et des procédures satisfaisantes. Elle constitue à cet égard la meilleure des instances. Compte tenu du rôle central que joue l'Assemblée générale dans ce domaine, nous pensons, comme l'a dit le Secrétaire d'Etat, M. Rogers, qu'“il ne semble pas y avoir de raisons de créer un nouveau mécanisme mondial de désarmement en dehors des Nations Unies” [*ibid.*, par. 22].

79. Dans les discussions sur la question de savoir quelles instances s'occuperaient de la question du contrôle des armes, de nombreuses délégations ont accordé une importance spéciale à une observation faite par plusieurs membres de la Conférence du Comité du désarmement au cours des deux dernières années. Ils ont exprimé l'avis que la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux entretiens sur le contrôle des armes serait non seulement souhaitable, mais peut-être même indispensable au progrès sur les questions les plus graves du désarmement. A ce propos, je rappellerai la déclaration faite en juin dernier par l'ambassadeur Leonard, représentant des Etats-Unis au Comité du désarmement :

“Pour notre part, nous savons qu'une paix stable et durable doit en fin de compte se fonder sur des limitations d'armements généralement acceptées plutôt que sur une compétition et un développement sans frein des armements. Nous savons également qu'une structure de paix durable doit refléter les contributions de toutes les nations et concilier leurs aspirations⁶.”

Plus loin, l'ambassadeur Leonard poursuit :

“... nous accueillerions avec faveur la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux efforts déployés en matière de contrôle des armements et de désarmement d'une manière satisfaisante pour tous ces Etats et propre à refléter également les intérêts et les préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires⁷.”

Mon gouvernement n'a pas changé d'avis.

⁶ Voir document CCD/PV.517, par. 27.

⁷ *Ibid.*, par. 30.

80. Compte tenu de ces observations, je souligne que la délégation des Etats-Unis a étudié avec soin les déclarations faites ici sur la question d'une conférence mondiale du désarmement. Nous reconnaissons que certains Membres des Nations Unies envisagent favorablement la convocation d'une telle conférence et désirent que ce point reste à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour un examen plus poussé. De nombreuses délégations ont cependant exprimé des réserves à l'égard de tel ou tel aspect de la proposition soviétique. L'Assemblée, nous semble-t-il, devrait aborder la question avec beaucoup de prudence et de circonspection. Nous ne voyons certainement aucune raison de tenter de fixer maintenant une date précise pour une telle rencontre, mais nous sommes disposés à participer à un nouvel échange de vues sur l'opportunité de ce genre de conférence.

81. Pour la délégation des Etats-Unis, il conviendrait que toute résolution qui pourrait être adoptée durant la présente session de l'Assemblée générale reconnaisse que la question d'une éventuelle conférence mondiale du désarmement mérite un examen approfondi et invite les Etats à se concerter et à coopérer dans l'examen de tous les éléments pertinents, y compris celui d'établir le moment opportun pour organiser une telle conférence. A notre avis, une telle résolution devrait placer la question de la conférence mondiale du désarmement à l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de l'Assemblée générale; elle ne devrait pas essayer d'indiquer quand et dans quelles circonstances une éventuelle réunion pourrait avoir lieu. Ainsi, tous les gouvernements intéressés pourront, au cours de l'année prochaine, étudier les nombreuses suggestions et observations qui ont été faites par les représentants au cours de la présente session; ils pourront également procéder à des consultations entre eux et envisager un examen plus développé de tous les éléments en cause. Nous pensons qu'une résolution dans ce sens tiendrait compte des diverses opinions qui existent concernant, d'une part, l'opportunité d'une conférence mondiale du désarmement et, d'autre part, la façon d'aborder cette question.

82. Ma délégation voudrait, à ce propos, appuyer une suggestion faite par le représentant du Mexique, l'ambassadeur García Robles, dont l'analyse très ample et minutieuse de la question a suscité notre vif intérêt au début de cette semaine [1992ème séance]. Nous pensons qu'après la conclusion de la discussion générale sur la question de la conférence mondiale du désarmement il serait utile que le vote sur une éventuelle résolution soit remis pour permettre de nouvelles consultations entre les membres sur les questions en jeu.

83. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Depuis 10 jours, les séances plénières de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sont consacrées à l'examen détaillé d'une question importante et urgente, inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sur la proposition du Gouvernement soviétique : la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

84. Voici en substance en quoi consiste cette proposition : pour intensifier les efforts de tous les Etats qui luttent pour ralentir la course aux armements et assurer le désarmement, il serait opportun de réunir une conférence

internationale spéciale qui examinerait les problèmes du désarmement et à laquelle pourraient participer tous les pays du monde, sans exception et sans discrimination. Cette nouvelle initiative, qui découle de la politique léniniste de paix pratiquée par l'Union soviétique, est dictée par le désir sincère de contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales et à éliminer la menace d'une catastrophe thermonucléaire mondiale, qui pèse sur l'humanité. La réalisation de ces objectifs répond aux intérêts vitaux de tous les peuples. La délégation soviétique note avec satisfaction que la proposition de convoquer une conférence mondiale du désarmement n'a pas seulement provoqué une large discussion et occupé, en fait, une place de tout premier ordre dans les activités de l'Assemblée, mais que cette idée a également trouvé l'approbation et le soutien de l'immense majorité des délégations qui prennent une part active à la discussion portant sur cette question internationale très importante.

85. Qu'il me soit permis à ce propos d'exprimer, au nom de la délégation soviétique, notre profonde reconnaissance à toutes les délégations qui ont accueilli avec compréhension l'initiative soviétique et lui ont manifesté leur approbation et leur appui.

86. Analysant les nombreuses déclarations faites par les représentants des différents Etats Membres qui ont pris part à la discussion, la délégation soviétique est parvenue aux conclusions suivantes qui touchent directement à la mise en application de la proposition tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement.

87. Les membres de l'Assemblée sont d'accord pour estimer que tous les Etats du monde devront participer à la conférence projetée sur une base d'égalité, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées.

88. Le désarmement intéresse tous les pays. Lors de l'examen de cette question, personne ne doit être victime d'une discrimination. Comme nous pouvons le constater, aucune des délégations qui sont intervenues n'a mis en doute ce principe. Les représentants de l'immense majorité des Etats ont été d'avis que cette instance internationale sur le désarmement sera appelée à discuter des questions du désarmement dans leur ensemble, étant entendu que le problème de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires devra avoir la priorité. Tout Etat doit être et sera en droit de soumettre à la conférence toute question et toute proposition relative à un ralentissement de la course aux armements ou de nature à conduire au désarmement général et complet si la discussion lui en paraît indiquée.

89. La tendance, qui s'est manifestée dans les déclarations d'un ou deux pays, à vouloir obliger la conférence à n'examiner qu'un seul problème et à priver ainsi les Etats de la possibilité de formuler des propositions sur tout autre aspect du désarmement général et complet est une attitude dépourvue de fondement et incompatible avec l'idée que tous les Etats doivent participer à cette conférence sur un pied d'égalité. Cette tendance n'a manifestement pas été soutenue lors des discussions à l'Assemblée.

90. En ce qui concerne les objectifs et les tâches de la conférence, la délégation soviétique tient à préciser qu'elle

est dans l'impossibilité totale d'accepter les dires de certains orateurs, heureusement peu nombreux, qui ont déclaré que le projet soviétique proposant la convocation de la conférence n'en formulait pas les objectifs avec suffisamment de clarté. Pour dissiper tout doute à ce sujet, la délégation soviétique voudrait se référer à la lettre que le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gromyko, a adressée au Secrétaire général, U Thant, le 6 septembre 1971, et qui définit notamment l'attitude de l'Union soviétique à l'égard des tâches et des objectifs de la conférence du désarmement avec clarté et précision dans les termes suivants :

“... La conférence mondiale du désarmement pourrait examiner tous les problèmes complexes du désarmement, qu'il s'agisse aussi bien des armements nucléaires que des armements classiques. D'autre part, étant donné que c'est la course aux armements nucléaires qui suscite la plus vive inquiétude parmi les peuples, la conférence pourrait, si la majorité des participants le désirait, faire porter l'essentiel de son attention sur les questions touchant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.” [Voir A/8591.]

91. C'est là une définition claire et nette des objectifs et des tâches essentielles de la conférence, et parler dans ce cas d'un manque de précision ne peut être qu'un prétexte pour différer la décision sur la convocation de la conférence.

92. L'Union soviétique adopte une position souple quant à l'ordre du jour de la conférence proposée, s'efforçant d'assurer à tous les Etats la possibilité de présenter les propositions concernant le désarmement général et complet qui, à leur avis, présentent le plus d'urgence et se prêtent dès maintenant à une solution.

93. L'Union soviétique estime que la conférence mondiale du désarmement devra accorder son attention en priorité aux questions du désarmement nucléaire, telles que la cessation par tous les Etats de tous les essais d'armes nucléaires, la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde, l'interdiction totale des armes nucléaires et la destruction des stocks dont l'utilisation heurte la conscience de l'humanité.

94. L'Union soviétique considère également qu'il serait utile de discuter à la conférence d'autres questions encore qui contribueraient à réduire et à éliminer totalement la course aux armements et la tension internationale, notamment des questions telles que l'élimination de toutes les bases militaires en territoire étranger, la réduction des forces armées et des armements dans les régions où un affrontement militaire serait particulièrement dangereux, la réduction des dépenses militaires, à commencer par celles des grandes puissances, etc. En d'autres termes, il conviendrait de discuter de façon concrète et réaliste toutes les questions susceptibles d'aboutir au désarmement général et complet, à la destruction de tous les stocks d'armes nucléaires et de tous les autres types d'armes de destruction massive. Il est incontestable que tous les peuples du monde accueilleraient avec une profonde satisfaction l'examen et la solution de tous ces problèmes.

95. Un grand nombre des délégations qui sont intervenues ont souligné que c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'incombe essentiellement la responsabilité de réaliser le

désarmement et, avant tout, de résoudre le problème de l'interdiction et de la destruction de tous les stocks d'armes nucléaires.

96. La délégation soviétique partage entièrement ce point de vue. Il va de soi que si ces puissances acceptent d'interdire et d'éliminer les réserves d'armes nucléaires entassées dans leurs arsenaux, il sera mis fin une fois pour toutes au danger qui pèse sur l'humanité de voir se déclencher une guerre comportant l'utilisation de moyens thermonucléaires d'extermination massive. Cette question, vitale pour l'humanité tout entière, ne saurait être réglée par des déclarations et des promesses, aussi ronflantes soient-elles. Il faut des actes et non pas des paroles. Les gouvernements des puissances nucléaires doivent être pleinement conscients de toute l'importance de la responsabilité historique qui repose sur eux.

97. L'Union soviétique estime que ces puissances doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour écarter la menace d'une catastrophe nucléaire et le danger d'un anéantissement massif qui plane sur l'humanité. De ce point de vue, aucune des puissances dotées d'armes nucléaires ne doit se dissimuler derrière les Etats qui ne possèdent pas ces armes.

98. Le Gouvernement soviétique, on le sait, a proposé cet été que les cinq puissances nucléaires se réunissent, en vue de franchir un pas décisif vers le désarmement nucléaire. Le but de cette importante initiative était d'amener les puissances nucléaires à s'acquitter de leurs responsabilités envers les peuples et à prendre des mesures concrètes pour éliminer les arsenaux nucléaires.

99. Face à cette tâche importante, toute tentative pour prétendre que la proposition de l'Union soviétique visait à opposer les puissances nucléaires aux puissances non nucléaires, ou encore à consolider le monopole des puissances nucléaires, apparaît comme imaginaire et dénuée de tout fondement.

100. La proposition soviétique tendant à réunir les cinq puissances nucléaires se conjugait fort bien avec la proposition simultanée d'une conférence mondiale sur le désarmement. Ainsi que l'Union soviétique l'a déclaré plus d'une fois, ces deux propositions soviétiques ne sont absolument pas contradictoires; au contraire, elles se complètent et visent le même objectif, qui est de préserver l'humanité de la catastrophe nucléaire qui pèse sur elle.

101. L'argument creux selon lequel tous les accords internationaux conclus jusqu'à présent en vue de réduire la course aux armements seraient contraires et nuisibles aux intérêts des peuples et viseraient à consolider le monopole nucléaire “d'une ou deux puissances” dotées d'armes nucléaires ne convaincra personne.

102. A l'opposé de ce point de vue fantaisiste et dépourvu de fondement, l'Union soviétique considère que des accords comme, par exemple, le Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans les trois milieux, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol constituent des mesures qui, pour être limitées — nous le reconnaissons —, n'en sont pas moins

des pas utiles dans la bonne direction, c'est-à-dire vers une limitation de la course aux armements et le désarmement. Ces mesures constituent une bonne base de départ qui permettra d'accomplir un nouveau bond en avant vers l'objectif essentiel, qui est le désarmement général et complet et l'élimination de la menace d'une catastrophe thermonucléaire qui pèse sur l'humanité.

103. On sait le large appui international qu'a reçu le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Ce traité a été conclu à la suite des nombreuses déclarations que les peuples de tous les pays ont faites en faveur de la cessation des explosions nucléaires, lesquelles, contaminant de manière dangereuse l'atmosphère terrestre, portaient en temps de paix déjà un préjudice irréparable à la santé et au bien-être de millions d'êtres humains. Après la conclusion de ce traité, qui avait été précédé de pourparlers diplomatiques longs et complexes au sein de l'Organisation des Nations Unies et à l'extérieur, les substances radioactives nocives ont disparu, en grande partie, du milieu dans lequel vit l'homme, de l'air qu'il respire et des aliments qu'il consomme. C'est ce qu'établissent les recherches scientifiques et mesures précises dont le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes a récemment publié les résultats afin de les porter à la connaissance de tous.

104. Malheureusement, les interdictions prévues dans le Traité de Moscou ne s'appliquent pas à un quatrième milieu où se poursuivent des essais nucléaires : le milieu souterrain.

105. Il est tout aussi inquiétant de devoir constater que tous les Etats qui possèdent des armes nucléaires n'ont pas adhéré au Traité de Moscou. Le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires reste à l'ordre du jour de la communauté internationale et de sa principale institution, l'Organisation des Nations Unies; l'Union soviétique estime que ce problème doit être résolu sans délai.

106. Comme l'a déclaré le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, notre pays se prononce fermement en faveur de la cessation de tous les essais nucléaires par tous les Etats et dans le monde entier. Aujourd'hui, il nous faut bien constater que ceux qui critiquent et attaquent le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires ne cessent pas, pour leur part, de procéder sous divers prétextes à des essais nucléaires et ne proposent aucune base positive qui permettrait de résoudre le problème.

107. La délégation soviétique voudrait également souligner la grande importance que revêt sur le plan international un autre accord important concernant la limitation de la course aux armements : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

108. Dès le début des années 60, un certain nombre de pays non dotés d'armes nucléaires avaient soulevé à l'Organisation des Nations Unies la question de la nécessité urgente de conclure un tel traité. Pour que ce traité devienne réalité, il a fallu vaincre la résistance considérable de ceux qui voulaient se réserver le droit de disséminer les armes nucléaires et de fournir des charges nucléaires aux membres des blocs d'agression militaires.

109. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fait obstacle à la dissémination de ces armes. Le nombre limité de pays possédant des stocks d'armes nucléaires facilite la tâche du désarmement nucléaire. Il serait bien entendu beaucoup plus difficile d'arriver à un accord sur l'interdiction et sur l'élimination des armes nucléaires si, au lieu de certains Etats seulement, plusieurs dizaines d'Etats possédaient de telles armes.

110. Le danger de voir éclater une guerre au cours de laquelle seraient utilisées des armes thermonucléaires deviendrait beaucoup plus grand. Chacun doit comprendre, s'il en est capable, qu'ici, à l'Organisation des Nations Unies, dont l'immense majorité des Membres a adhéré aux traités visant à freiner la course aux armements qui sont déjà en vigueur et ont été approuvés par la communauté internationale, il est particulièrement déplacé de se livrer à des attaques contre ces traités. Il serait beaucoup plus utile et constructif d'intervenir à l'Assemblée générale en faveur de nouveaux accords dans le domaine du désarmement, qui freineraient plus efficacement encore la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, et permettraient de réaliser enfin le désarmement général et complet.

111. On peut noter avec satisfaction que c'est précisément cette manière d'aborder la solution de ce problème important qui a rallié les suffrages de la majorité des délégations à la présente session de l'Assemblée générale.

112. La délégation soviétique est heureuse de noter qu'une nette majorité d'Etats considère la convocation d'une conférence mondiale du désarmement comme une mesure opportune, utile et nécessaire, qui devra être mise en application sans retard afin de ralentir la course aux armements et de parvenir à des décisions concrètes et efficaces et à des accords sur les questions de désarmement.

113. Telles sont précisément les considérations qui, nous semble-t-il, ont inspiré les propositions des différentes délégations sur les moyens pratiques de réunir et de mener à bien cette conférence. Au cours de la discussion portant sur la proposition soviétique, de nombreuses délégations ont souligné qu'il importait particulièrement de préparer avec soin cette vaste réunion internationale, appelée à examiner toutes les questions du désarmement, que constituera la conférence mondiale du désarmement.

114. En effet, c'est du soin et de la minutie que l'on apportera à préparer cette conférence que dépendra, pour une bonne part, son succès.

115. De son côté, la délégation soviétique est également favorable à une préparation soignée et détaillée de la conférence. Nous estimons que tous les Etats doivent avoir la possibilité de faire connaître leurs suggestions, qui devront être prises en considération, afin que la conférence mondiale du désarmement soit convoquée sur une base acceptable pour tous et exprime réellement, dans ses décisions, les idées et les aspirations de tous les peuples du monde. Personne, aucun Etat souverain, ne devra arbitrairement être privé du droit et de la possibilité de participer à cette rencontre mondiale convoquée pour discuter d'une question si importante pour tous les peuples.

116. Cependant, il convient de noter également que, dès à présent, certaines délégations — heureusement peu nom-

breuses — se livrent à diverses tentatives, encore que timides, qu'elles accompagnent de considérations sur la nécessité de préparatifs minutieux, prolongés et détaillés en vue de la convocation de la conférence afin de masquer leurs intentions véritables qui sont de retarder l'examen de la proposition relative à la conférence et de remettre sa convocation *sine die*, pour ne pas dire aux calendes grecques.

117. C'est précisément ainsi qu'il faut interpréter la position et les intentions du représentant des Etats-Unis et de son pays.

118. Chercher à assurer le succès de la conférence est une chose et retarder sa convocation afin de la faire échouer est tout autre chose; cette attitude est le contre-pied de l'opinion exprimée par l'immense majorité de ceux qui ont pris la parole pendant la discussion sur la question.

119. Il nous semble que la majorité des Etats qui participent au débat actuel est opposée à une telle attitude qui va à l'encontre des intérêts de la paix et du désarmement et, par conséquent, à l'encontre des intérêts vitaux des peuples.

120. Nous nous opposons au négativisme à l'égard de la date de convocation, quelle que soit la forme sous laquelle il se manifeste à l'Assemblée générale, en solo ou en duo.

121. La délégation soviétique a écouté attentivement les considérations et les propositions concrètes exposées par de nombreuses délégations pendant la discussion portant sur la convocation de la conférence mondiale du désarmement. Nous accueillons avec compréhension nombre de ces propositions et nous les avons examinées de la manière la plus minutieuse et la plus constructive.

122. C'est avec beaucoup de soin et d'attention et avec la compréhension qui convient que la délégation soviétique a écouté les opinions, considérations et propositions constructives présentées par les nombreuses délégations qui ont pris part à la discussion de la proposition soviétique tendant à convoquer la conférence mondiale du désarmement.

123. Nous avons noté que de nombreuses délégations sont favorables à l'idée de convoquer la conférence mondiale du désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, étant bien entendu que tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation et des institutions spécialisées, seront invités à y participer.

124. Nous n'avons pas manqué non plus de noter les considérations et propositions très pertinentes et constructives que le chef de la délégation égyptienne, M. El-Zayyat, a formulées lors de son intervention [1985ème séance], sur les mesures pratiques à prendre en vue de la préparation de la conférence mondiale du désarmement. On sait que les autres délégations ont très largement appuyé ces considérations.

125. La délégation soviétique est autorisée à déclarer que le Gouvernement soviétique, animé du désir sincère de faciliter et de hâter la convocation de la conférence mondiale du désarmement, a tenu compte de ces considé-

rations et de ces propositions et se montre disposé de son côté à accepter la proposition tendant à tenir la conférence mondiale du désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

126. L'Union soviétique part bien entendu de l'idée, qui a été elle aussi très largement soutenue par de nombreuses délégations au cours de ce débat, selon laquelle tous les Etats sans exception pourront participer à la conférence. C'est seulement à cette condition ferme et irrévocable que l'Union soviétique se déclare en mesure d'accepter la proposition que la conférence se déroule dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

127. Au cours de la discussion, les considérations et propositions avancées par la délégation égyptienne quant aux mesures pratiques à prendre en vue de la préparation de la conférence et aux modalités d'organisation concrètes ont reçu un écho très positif. La délégation égyptienne, si j'ai bien compris ses intentions, a proposé que, dans le cadre des préparatifs pour la conférence mondiale du désarmement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adresse un questionnaire spécial à tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour les prier de faire connaître leurs vues, leurs considérations et leurs propositions sur la date, le lieu, l'ordre du jour et le règlement intérieur de la conférence.

128. En même temps, la délégation égyptienne considère que le Secrétaire général devrait également poursuivre les consultations sur cette question avec les membres permanents du Conseil de sécurité. Il est également prévu à cet égard que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies demandera leur avis sur les questions concernant la convocation et la réunion de la conférence à tous les pays qui ont adhéré à l'un des traités internationaux conclus jusqu'à ce jour sur la limitation des armements, c'est-à-dire le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.

129. La délégation soviétique est également autorisée à déclarer à ce sujet qu'elle soutient ces propositions et qu'elle est disposée à accepter qu'elles figurent dans le projet de résolution soviétique sur la conférence mondiale du désarmement, reprenant ainsi les propositions de la délégation égyptienne sur les mesures pratiques concernant la préparation de la conférence, qui ont été si largement appuyées à l'Assemblée générale.

130. En conclusion, je voudrais, au nom de la délégation soviétique, exprimer l'espoir que la proposition soviétique tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement sera approuvée et appuyée par l'Assemblée générale. Si cette conférence est convoquée rapidement et menée à bien, elle permettrait, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans sa déclaration [1942ème séance], d'activer les négociations sur le désarmement avec la participation de tous les Etats du monde. Cette conférence constituerait sans aucun doute une étape importante sur la voie difficile et tortueuse conduisant au désarmement général et complet, vital au plus haut point pour les peuples du monde entier.

131. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

132. **M. CHIAO** (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise estime nécessaire de formuler quelques observations au sujet du discours que M. Malik, le représentant de l'Union soviétique, a prononcé à la séance du 24 novembre [1995ème séance].

133. Premièrement, le représentant de l'Union soviétique s'est efforcé de nier que l'Union soviétique est une superpuissance et que ce pays, de même que les Etats-Unis, essaie de monopoliser les armes nucléaires et d'exercer une politique de chantage nucléaire et de menaces nucléaires contre les autres pays. Ce sont là de vaines tentatives. Tout le monde sait que ce sont précisément l'Union soviétique et les Etats-Unis, les deux grands détenteurs d'armes nucléaires, qui ont jusqu'ici obstinément refusé de s'engager à ne pas utiliser les premiers l'arme nucléaire et qu'ils maintiennent toujours des forces armées importantes et des bases militaires en territoire étranger, y compris des forces armées nucléaires et des bases nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, élaborés en commun par les Etats-Unis et l'Union soviétique, sont des instruments qui s'appliquent uniquement aux autres Etats; ils visent au monopole des armes nucléaires et à la domination sur les autres pays. Nous ne pourrions jamais y souscrire. Les dirigeants soviétiques ont pratiqué l'agression et la subversion, ils ont cherché à exercer une domination sur d'autres pays et à s'ingérer dans leurs affaires. Les représentants de nombreux pays ici présents en savent quelque chose. La Chine parle d'expérience, mais je ne m'étendrai pas ici sur ce chapitre de notre histoire. D'innombrables faits montrent que ce que les dirigeants soviétiques pratiquent, ce n'est pas le socialisme, mais, comme l'a dit Lénine, le socialisme en paroles et l'impérialisme dans les actes, c'est-à-dire le social-impérialisme.

134. Deuxièmement, le représentant de l'Union soviétique s'est élevé contre l'opposition de la Chine à la proposition soviétique de réunir une conférence mondiale du désarmement, l'appelant un duo sino-américain de négativisme. Ce sont là des assertions futiles et démagogiques qu'il ne vaut pas la peine de réfuter. Après tout, qui est celui qui chante un duo avec l'impérialisme des Etats-Unis ? Au nord de la Chine, d'importantes forces armées soviétiques, certaines dotées de fusées, sont stationnées en République populaire de Mongolie. A l'est de la Chine, les Etats-Unis maintiennent un grand nombre de bases militaires et nucléaires, au Japon proprement dit et à Okinawa. N'est-ce pas là une sorte de duo ? D'ailleurs, cela ne vaut pas que pour la Chine. En Europe, au Moyen-Orient, dans la Méditerranée, dans l'océan Indien et dans d'autres parties du monde, les dirigeants soviétiques considèrent que la décision finale dépend uniquement de l'accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. N'est-ce pas là un duo ?

135. Troisièmement, le représentant de l'Union soviétique s'est innocemment trahi dans son discours. Il s'indigne de ce que l'on qualifie l'Union soviétique de superpuissance. Cependant, les discours qu'il tient sont d'une superpuissance, qui règne sur d'autres pays et leur dicte ce qu'ils doivent faire. Or les paroles et les actes de la délégation

chinoise et la position qu'elle décide de prendre ici sont entièrement son affaire. Le représentant de l'Union soviétique n'a pas à nous faire la leçon. L'attitude soviétique vis-à-vis de la délégation chinoise ressemble exactement au comportement fort cavalier qu'une autre superpuissance a récemment adoptée vis-à-vis de certains pays afro-asiatiques. Les représentants soviétiques auraient-ils pris l'habitude de se comporter en patriarches dans leur petit royaume, si bien que, quoi qu'ils disent, les autres doivent leur obéir ? Sinon, ils vous traitent d'antisoviétiques ! Honorables représentants de l'Union soviétique, vous avez tort. Il ne s'agit pas d'antisoviétisme, mais d'opposition à votre attitude chauvine de grande puissance et à votre politique de social-impérialisme. Nous avons une longue expérience de ce genre de comportement. Le peuple chinois n'accepte plus vos dires et votre baguette a perdu son pouvoir. Il est terminé le temps où les superpuissances pouvaient dominer le monde. De plus en plus nombreux sont les pays, petits et moyens, qui vous voient tels que vous êtes. Plus tôt la délégation soviétique le comprendra, mieux cela vaudra pour elle-même et pour le bon fonctionnement des Nations Unies.

136. Quatrièmement, le représentant de l'Union soviétique n'a cessé de se vanter dans son discours de ce que l'Union soviétique luttait pour le désarmement depuis plus de 20 ans, se donnant des airs d'ancien combattant de la paix. Un principe simple mais important du marxisme-léninisme, c'est qu'il faut juger non pas seulement selon les paroles, mais aussi selon les actes. Or il n'y a pas longtemps, l'Union soviétique a conclu avec un voisin de la Chine un traité dit de paix, d'amitié et de coopération qui est en fait un traité d'alliance militaire. Encouragé et soutenu par ce traité, le pays en question a lancé au grand jour une agression armée contre le Pakistan, un autre voisin de la Chine, aggravant ainsi la tension en Asie. Voilà qui révèle le véritable caractère de la politique étrangère dite de paix que poursuivent les dirigeants soviétiques. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours maintenu que les différends entre les pays doivent être réglés par voie de consultation entre les pays intéressés, sans recourir à la force. Le Gouvernement et le peuple chinois continueront d'appuyer fermement le peuple pakistanais dans sa juste lutte contre l'agression étrangère et pour la défense de sa souveraineté et de son unité nationales.

137. En bref, chacun doit être jugé d'après ses actes en matière d'agression et d'anti-agression, de désarmement et de prolifération des armements de paix et de guerre. Il ne sert à rien de se vanter, de faire le fanfaron, de prendre des airs d'ancien. Si le Gouvernement soviétique désire vraiment le désarmement, et particulièrement le désarmement nucléaire, le représentant de ce gouvernement n'a qu'à monter à la tribune et déclarer solennellement qu'à aucun moment et en aucune circonstance l'Union soviétique ne sera la première à utiliser les armes nucléaires, qu'elle démolira toutes ses bases nucléaires à l'étranger et retirera des pays étrangers toutes ses armes nucléaires et ses moyens de lancement. Honorable représentant soviétique, osez-vous le faire ? Vous le ferez si vous en avez le courage. Mais si votre conscience n'est pas tranquille, si vous défendez une mauvaise cause, vous n'oserez pas le faire, parce que bien qu'extérieurement vous jouiez les durs, vous êtes, au fond, un timoré. Nous savons bien que vous n'oserez pas le faire. N'est-ce pas vrai ? Répondez donc !

138. Cinquièmement, pour permettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de tenir des consultations et des discussions approfondies sur une question aussi importante que le désarmement, particulièrement le désarmement nucléaire, la délégation chinoise a proposé que le projet de résolution soviétique tendant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement ne soit pas mis aux voix à la présente session de l'Assemblée générale. Ce que nous voudrions, c'est faire admettre à l'Organisation le principe qu'il faut parvenir à un consensus par voie de consultation, afin de prendre en ce domaine un nouveau départ dans la voie d'un désarmement effectif. Nous continuons d'espérer que les autres représentants considéreront sérieusement notre position. Toutefois, si la délégation soviétique insiste pour que son projet de résolution soit mis aux voix, la délégation chinoise ne peut que déclarer avec regret que la Chine ne participera pas au vote et n'assumera aucune obligation en conséquence de ce vote.

139. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation soviétique n'a jamais eu l'intention de faire de l'éminente tribune de l'Organisation des Nations Unies le théâtre de querelles idéologiques avec des dissidents. Il s'agit là d'une affaire d'un tout autre ordre, pour laquelle il y a d'autres lieux et d'autres possibilités. Je ne parlerai donc que des problèmes de politique internationale et de la question à l'examen; celle-ci a servi de prétexte au représentant de la Chine pour s'efforcer, comme dans sa première intervention, de calomnier et de déformer la politique sincère de paix que poursuit l'Union soviétique. Nous sommes fiers de cette politique que nous appliquons depuis le mois d'octobre 1917 et que nous continuerons d'appliquer, suivant en cela avec constance et fermeté la voie tracée par Lénine. Ici même, à l'Assemblée générale, dès la première session et dès même les travaux préparatoires à l'élaboration de la Charte des Nations Unies, nous nous sommes toujours conformés à la politique de Lénine, et nous sommes fiers de l'appui et de la compréhension que nous manifeste l'immense majorité des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, de tous les continents. De concert avec les autres pays socialistes et les autres pays épris de paix, nous menons ici une lutte inlassable pour la paix, pour la sécurité, pour le désarmement, pour le développement de la coopération entre tous les peuples et tous les pays qui veulent coopérer avec nous. Aucune calomnie ni aucune invention lancée du haut de cette tribune, ou ailleurs, ne saura déformer, dénaturer, ni discréditer notre politique de paix qui a fait ses preuves au cours des 50 et quelques dernières années.

140. Il est patent maintenant que la délégation chinoise se sert de sa thèse des "superpuissances" comme d'une arme; c'est là son cheval de bataille. Quel est le but qu'elle poursuit essentiellement ? Elle veut jeter une ombre sur la politique étrangère de paix pratiquée par l'Union soviétique, opposer l'Union soviétique aux autres pays et Etats, sans se soucier aucunement du fait — si bien connu pourtant du Gouvernement de Pékin et de ses représentants à l'Organisation des Nations Unies — que l'Union soviétique est le rempart de toutes les forces anti-impérialistes; elle veut associer l'Union soviétique à l'autre grande puissance, le plus grand pays du monde capitaliste.

141. En forgeant la thèse totalement fallacieuse des "deux superpuissances" qui, prétendument, s'opposeraient au

reste du monde, les dirigeants chinois commettent, pour appeler les choses par leur nom, un acte de trahison de classe. Le Gouvernement de Pékin cherche ainsi à masquer l'opposition entre les deux systèmes mondiaux, le capitalisme et le socialisme, et à s'éloigner de la véritable lutte contre l'impérialisme et l'agression, ce qu'il fait dans la réalité. Les dirigeants de Pékin vont même jusqu'à prodiguer des conseils aux autres Etats, à leurs monopoles, sur la meilleure manière d'unir leurs efforts pour lutter contre "une ou deux superpuissances". Il est également frappant que, dans les interventions de la délégation chinoise à l'Assemblée, l'idée revient sans cesse que la Chine ne sera jamais, prétend-elle, une superpuissance, mais, en même temps, les dirigeants de la Chine et leurs représentants à l'Organisation des Nations Unies déclarent présomptueusement que le meilleur défenseur de tous les Etats, petits et moyens, est la Chine. Cette manoeuvre n'est rien d'autre qu'une tentative de la Chine de masquer sous le couvert de la lutte contre "une ou deux superpuissances" ses propres aspirations à l'hégémonie et au rang de grande puissance en utilisant le "tiers monde" afin d'atteindre ses objectifs. Ce n'est pas par hasard que, dans les couloirs de l'Organisation des Nations Unies, on entend dire de plus en plus — bien que la délégation chinoise soit ici depuis peu de temps — qu'en employant la thèse de la lutte contre "une ou deux superpuissances" la Chine prétend en fait au rôle de dirigeant et à la suprématie du tiers monde. La Chine cherche à se servir du tiers monde pour réaliser ses objectifs réels, c'est-à-dire à l'utiliser comme tremplin pour devenir d'emblée une superpuissance. Tel est le fond de cette théorie fallacieuse empruntée à la propagande impérialiste, la théorie de la lutte contre "une ou deux superpuissances". Cette phraséologie, ces théories fausses n'aideront pas la Chine à consolider ici ses positions et à acquérir de l'autorité et du prestige aux yeux du tiers monde. Nous sommes profondément convaincus que les Etats du tiers monde, depuis qu'ils sont entrés, nombreux, à l'Organisation des Nations Unies à la suite de révolutions historiques de libération nationale et de décolonisation entreprises dès la fin des années 50, en collaborant avec les pays socialistes pour lutter pour la paix, la sécurité, l'amitié et la coopération entre les pays épris de paix, ont accompli de tels progrès et acquis une telle maturité qu'ils n'ont nullement besoin de se plier à une hégémonie ou à un commandement. Ils repousseront quiconque voudra devenir leur mentor, leur précepteur ou assumer un rôle de dirigeant et de défenseur.

142. La fable répandue par la propagande chinoise, selon laquelle la Chine serait menacée par un danger venant du nord, c'est-à-dire de l'URSS, a été inventée à seule fin d'induire en erreur le peuple chinois et l'opinion publique mondiale.

143. L'Union soviétique n'a jamais menacé personne.

144. Ce n'est pas en Union soviétique, mais en Chine, qu'a été déclenchée en automne 1969 une vaste campagne destinée à préparer la guerre contre le nord, c'est-à-dire contre l'Union soviétique. Toute la population du pays est associée à cette campagne qui est constamment entretenue par des avertissements d'un caractère provocateur prétendant que la Chine est menacée d'une attaque venant du nord.

145. Du haut de cette tribune, le représentant de la Chine a comparé les troupes soviétiques qui se trouvent en territoire soviétique au nord de la Chine aux troupes américaines au sud de la Chine, c'est-à-dire en Indochine.

146. Telle est actuellement l'attitude de la Chine : elle met l'agression à laquelle se livrent des troupes étrangères en Indochine sur le même pied que la présence des forces armées soviétiques stationnées pacifiquement sur leur propre territoire pour garder les frontières nationales parce que la Chine poursuit une propagande active et hostile, se préparant à une guerre contre l'Union soviétique. Ici même, les mesures légitimes prises par l'Union soviétique pour défendre ses frontières au nord de la Chine sont comparées à l'agression commise contre les peuples d'Indochine.

147. Il suffit de signaler ce fait, cette comparaison, pour comprendre ce que sont l'idéologie et la politique des dirigeants actuels de la Chine.

148. De toute évidence, le représentant de la Chine n'a pas apprécié mon expression de "duo négativiste sino-américain" à l'égard de la proposition soviétique tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement, mais cette expression reflète fidèlement la réalité. Le représentant de la Chine avait dit dans son intervention, et il l'a répété aujourd'hui, que la délégation chinoise s'opposait à ce que l'Assemblée générale adopte la proposition soviétique visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement. Le Secrétaire d'Etat, M. Rogers, a fait une déclaration dans le même sens lors du débat général et l'ambassadeur Phillips a repris cette déclaration négative dans l'intervention qu'il a faite aujourd'hui. Les faits sont là, irréfutables. De cette tribune, le représentant de la Chine s'oppose à l'adoption de la proposition soviétique. Le représentant des Etats-Unis en fait autant. Voilà le duo négativiste sino-américain. Si vous dites que c'est faux, prouvez-le. Je peux citer les paroles des deux parties, qui montrent bien que les deux délégations s'opposent à la convocation d'une conférence du désarmement.

149. J. comprends que vous n'aimiez pas cette expression de duo sino-américain, mais tous les membres de l'Assemblée ont entendu les déclarations du représentant de la Chine, de M. Phillips, de M. Rogers; ils lisent tous les documents, les comptes rendus. C'est ainsi qu'apparaît ce duo sino-américain ou américano-chinois, à votre choix. Rien n'y fait, vous n'êtes pas en mesure de le nier.

150. Vous voulez nous enseigner le marxisme-léninisme, vous dites que le marxisme apprend à juger les actes et non les paroles. Nous jugeons à la fois les paroles et les actes. Or vos paroles et vos actes concordent avec ceux des Américains. Vous vous opposez tous deux à l'adoption de la proposition soviétique visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement, qui est appuyée par l'immense majorité des membres de l'Assemblée. Voilà le marxisme en action et son interprétation par les Chinois.

151. Les déclarations diffamatoires du représentant de la Chine selon lesquelles le traité d'amitié et de coopération conclu entre l'Inde et l'Union soviétique serait dirigé contre un pays tiers ne méritent pas que nous nous abaissions à y répondre.

152. Le Gouvernement de l'Inde a pour but — j'en suis profondément convaincu —, tout comme le Gouvernement soviétique a pour but — et je le proclame officiellement —, de consolider la paix dans la région; ils ne veulent attaquer personne et n'entendent utiliser ce traité à l'encontre de personne.

153. Je crois que je peux conclure sur ces observations ma courte réponse à l'intervention antisoviétique du représentant de la Chine.

154. Abordons à présent la question du désarmement nucléaire.

155. En vue de masquer le désir de la Chine de ne pas prendre part à la conférence des cinq puissances nucléaires et à la conférence mondiale du désarmement, proposées par l'Union soviétique, la délégation chinoise pose un ultimatum à la délégation soviétique et exige qu'elle fasse certaines déclarations à cette tribune. Ce n'est pas ainsi qu'on agit à l'Organisation des Nations Unies, Monsieur le Chef de la délégation chinoise. L'expérience vous l'apprendra, rudement peut-être, et vous changerez votre manière d'agir. Ici, les ultimatums demeurent sans effet et c'est en vain que vous y avez recours. Nous proposons de réunir une conférence des cinq puissances nucléaires ou une conférence mondiale du désarmement afin d'examiner toutes les questions et toutes les propositions, y compris celles qui seront présentées par les cinq puissances nucléaires.

156. Pourquoi vous opposez-vous à notre proposition ? Il y a quelques jours à peine, le représentant officiel de la Chine au Conseil de sécurité, Monsieur, ou plutôt le camarade Huang Hua, a demandé que soit publiée comme document la réponse du Gouvernement chinois à la demande de l'Union soviétique de convoquer une réunion des cinq puissances nucléaires. Je n'en ai malheureusement pas le texte sous les yeux, mais je me rappelle qu'il indique que la Chine refuse d'accepter notre proposition sous toutes sortes de prétextes imaginaires. Au lieu d'accepter notre proposition, et de régler les problèmes qui se posent dans le cadre d'une conférence, la Chine l'a rejetée. Les conséquences de ce refus, je l'ai déjà dit, ont été que la Chine a ainsi fourni une excellente excuse aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour refuser à leur tour de participer à la conférence, sous prétexte qu'après le refus de la Chine la question prenait un "caractère académique". La Chine a donc aidé les Etats-Unis et le Royaume-Uni à trouver un prétexte pour refuser également de participer à une conférence des cinq puissances nucléaires. A présent, la Chine et les Etats-Unis rejettent aussi la proposition tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement. Ce sont bien là, Monsieur le représentant de la Chine, des paroles et des actes selon l'interprétation que vous donnez de Marx.

157. Acceptez donc nos propositions, que ce soit celle qui concerne la conférence des cinq puissances nucléaires ou celle qui concerne la conférence mondiale du désarmement, peu importe, ou les deux à la fois, et examinons toutes les questions qui se posent, toutes les propositions qui seront faites; mettons-nous d'accord et adoptons des décisions concertées, mais ne nous présentez pas d'ultimatum; vous parlez en vain et vous nous faites perdre notre temps.

158. Je conclus sur ces mots ma réponse au représentant de la Chine.

159. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon dans l'exercice de son droit de réponse.

160. M. TANAKA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la République populaire de Chine, dans son discours, a affirmé que les Etats-Unis avaient des bases nucléaires au Japon. Je voudrais faire observer que le Gouvernement japonais a pour principe fondamental de ne pas permettre que des armes nucléaires soient mises en place en territoire japonais.

161. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde qui désire exercer son droit de réponse.

162. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : D'aucuns ont fait allusion au Traité indo-soviétique de paix, d'amitié et de coopération⁸ ; il me paraît donc nécessaire de dissiper tout malentendu que l'on voudrait peut-être encore susciter au sujet de ce traité.

163. La véritable nature du traité indo-soviétique est connue de quiconque veut la connaître. C'est un traité d'amitié, et quiconque n'a pas d'intentions agressives envers ses signataires n'a rien à craindre. Pour ce qui est de l'Inde, nous avons dit, et je le répète, que nous sommes disposés à signer des traités semblables avec d'autres pays dans les circonstances appropriées.

164. Pour ce qui est d'une agression contre le Pakistan, celui-ci n'a subi aucune agression de la part d'aucun autre pays. Il s'agit simplement d'une révolte civile à la suite de répressions massives, d'atrocités et de violations sans précédent des droits de l'homme. De ce fait, l'Inde a la lourde tâche de s'occuper de près de 10 millions de réfugiés, et fait face à de graves menaces à sa sécurité nationale et à toute sa structure nationale. Ces faits sont bien connus, et point n'est besoin d'y insister.

165. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Mongolie qui désire exercer son droit de réponse.

166. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*traduction du russe*] : Le représentant de la République populaire de Chine a mentionné, dans sa déclaration, la présence de forces soviétiques sur le territoire de la République populaire mongole. Ces troupes s'y trouvent en vertu du traité d'amitié conclu entre les deux pays. Elles aident le peuple mongol à réaliser l'édification du socialisme et à défendre la liberté et l'indépendance de sa patrie. Bien entendu, ce n'est pas contre l'Union soviétique, que le représentant de la Chine s'est efforcé de dépeindre comme l'agresseur, que ces troupes doivent nous protéger. L'expérience d'un demi-siècle de coopération entre la Mongolie et l'Union soviétique nous autorise à dire que la déclaration faite par le représentant de la Chine sur la politique étrangère de l'Union soviétique dénature les faits et qu'elle est dépourvue de tout fondement.

167. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan qui désire exercer son droit de réponse.

168. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Inde a dit que le traité indo-soviétique était connu de tous et qu'il s'agissait d'un traité d'amitié. Au Pakistan, nous ne faisons aucune objection aux traités d'amitié que peut signer notre voisin avec un quelconque pays tiers, mais c'est bien mal désigner ce traité-là que de le qualifier simplement de traité d'amitié et de coopération. L'article IX de cet instrument énonce que les deux parties procéderont à des consultations en cas de menace à la paix, et les Indiens terminent là leur citation. Ils disent qu'il s'agit uniquement d'un traité de consultation. Mais je voudrais vous rappeler la suite de cette clause : "... aux fins de prendre des mesures efficaces pour faire disparaître la menace à la paix." Chacun sait que c'est là un libellé diplomatique pour exprimer ce qui pourrait devenir un traité d'alliance militaire.

169. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de parler à la Première Commission [1806ème séance] du traité indo-soviétique et de dire qu'au Pakistan nous le jugerons sur ses résultats. Nous avons pris acte de l'assurance donnée par l'Union soviétique que ce traité n'était pas dirigé contre un tiers, mais, comme je le disais alors, le traité sera jugé sur ses résultats. Aura-t-il pour effet d'empêcher la guerre ou poussera-t-il l'autre partie vers une guerre ?

170. En Inde, les interprétations du traité et de sa portée diffèrent beaucoup de celles que nous avons entendues de la part de l'Union soviétique.

171. Vendredi dernier encore, le 19 novembre, le Président du Pakistan, à l'occasion d'*Eid-ul-Fitr*, a publiquement tendu à l'Inde la main de l'amitié et dimanche l'Inde a déclenché une attaque armée contre le Pakistan en cinq points différents, avec quatre de ses divisions, des régiments blindés et même de l'aviation.

172. Nous croyons au Pakistan que, quels que soient les mobiles qui animent l'Union soviétique, elle a donné plus de force à l'Inde dans ses desseins contre le Pakistan.

173. Le représentant de l'Inde a dit que son pays n'avait commis aucun acte d'agression contre le Pakistan. Vous pouvez prendre n'importe quelle définition de l'agression, n'importe quelle déclaration de l'Inde quant à ce qui constitue une agression, et vous verrez que, selon leurs propres critères, les Indiens sont coupables d'agression contre le Pakistan.

174. On a dit d'abord que les forces armées indiennes avaient des instructions très strictes de ne pas franchir la frontière avec le Pakistan. Par la suite, lorsqu'on a su que les forces indiennes, à deux ou trois endroits en brigades et ailleurs en bataillons, avaient attaqué le Pakistan, que l'on avait fait des prisonniers et pris des armes, les Indiens ont modifié leur première déclaration. Il a été dit au nom du Premier Ministre de l'Inde que les forces armées indiennes avaient reçu des contre-ordres et qu'elles pouvaient pénétrer en territoire pakistanais au titre de la légitime défense.

175. Voilà une définition vraiment grotesque de la légitime défense, une définition qui permet de violer une

⁸ Signé à New Delhi le 9 août 1971.

frontière internationale. Cela dépasse de loin ce qu'on appelle le droit de suite (*right of hot pursuit*) et on a dit que ce droit avait été accordé à tous les membres des forces armées indiennes — du commandant en chef jusqu'au simple soldat — et qu'aucune restriction n'avait été donnée quant à la mesure dans laquelle ces forces peuvent pénétrer au Pakistan oriental. Avec l'aide de régiments blindés indiens, il y a eu des mouvements de pénétration — dans certains cas, jusqu'à quatre, huit ou dix miles en territoire pakistanaï; après quoi les forces indiennes ont reculé pour permettre aux groupes sécessionnistes armés qu'elles ont amenés de prendre le contrôle du territoire et d'établir ainsi dans le monde le mythe que ce gouvernement rebelle a un territoire, qu'il a une population et qu'il exerce une autorité, tout cela pour préparer le terrain à la reconnaissance. Et pourtant, elles nient qu'elles aient pour objectif le démembrement du Pakistan.

176. Pendant des mois, des groupes rebelles dissidents ont été organisés et entraînés, puis lancés sur le Pakistan; lorsqu'ils en ont été chassés, ils ont trouvé refuge en Inde. On a interdit aux observateurs étrangers de se rendre près de la frontière, et les Indiens ont déclaré ouvertement, dans la presse, qu'ils ne voulaient pas que des observateurs voient ce qu'ils sont en train de faire. Et pourtant, le représentant de l'Inde relance ici cette histoire de répression.

177. S'il y a eu répression, c'est que les circonstances créées par les éléments sécessionnistes armés, les massacres perpétrés, exigeaient l'intervention de l'armée.

178. Nous avons dit d'innombrables fois que nous étions prêts à recevoir immédiatement tous les réfugiés qui reviendraient, sous la surveillance des Nations Unies, avec une aide internationale; et, pourtant, l'Inde continue de refuser de les laisser partir et parle d'un fardeau intolérable pour elle. C'est un fardeau qu'elle s'est imposé elle-même. Aucun pays sensé n'accepterait un tel fardeau si ce n'est à des fins hautement stratégiques, en l'occurrence le démembrement du Pakistan qui permettrait à l'Inde de devenir la puissance dominante dans le sous-continent.

179. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Quiconque travaille en cette organisation depuis un quart de siècle ne serait pas seulement triste, mais, je dirai, profondément troublé, en assistant à ce que nous avons vu se dérouler ce soir.

180. Je parle tout d'abord en tant qu'Asiatique; je parlerai plus tard en tant qu'homme qui appartient à ce monde que je veux croire uni.

181. Je viens de la partie orientale de la Méditerranée, ou de l'Asie occidentale; notre collègue le représentant de la Chine vient de la partie orientale de l'Asie. Il ne faut pas oublier non plus que Moscou, capitale de l'Union soviétique, est en Europe mais que l'Union soviétique est, pour une grande part, un pays asiatique.

182. Je suis également peiné d'avoir vu deux frères — le représentant de l'Inde et le représentant du Pakistan — se quereller au sujet de la situation tragique dont nous n'avons pas à parler à cette tribune.

183. Je me sens tenu de dire quelques mots car, au lieu de tourner la page, nous revenons en arrière, à l'époque de la

guerre froide, cette guerre froide qui n'a abouti qu'aux haines, à la rancœur, aux accusations, aux récriminations et aux insultes qui ne signifient rien, mais qui n'ont fait que nous entraîner dans des eaux toujours plus troubles; et c'est nous, les petites puissances, qui en avons le plus souffert.

184. Je n'aime pas appeler une puissance quelconque "superpuissance"; disons simplement les grandes puissances. Il semble qu'elles n'aient tiré aucun enseignement de l'histoire. Je ne parle pas d'elles en tant que nations car, parmi les plus sages d'Asie, vous pourrez trouver les Chinois; parmi les plus sages du sous-continent, vous trouverez plus d'un grand homme; et je ne veux pas faire l'article pour le Moyen-Orient qui a produit des maîtres et des prophètes.

185. Ce qui est navrant, dans toute cette affaire, c'est que ce soir nous rouvrons de vieilles plaies qui auraient dû se cicatriser.

186. Je n'ai jamais entendu quelqu'un exprimer une critique plus étudiée que notre collègue de la Chine; il a parlé avec beaucoup de calme et de sérénité. J'ai par ailleurs rarement vu notre collègue de l'Union soviétique parler avec une émotion si intense. Ils faisaient allusion à des duos; au lieu d'être ici un orchestre symphonique, nous entendons la cacophonie que produisent les frères qui deviennent ennemis à cause de certains événements politiques.

187. Pour ma part, j'ai le droit de réponse, car notre collègue de Chine a fait allusion au capitalisme. Il se trouve que je suis capitaliste. Mais je suis un capitaliste qui n'a jamais exploité personne. Je ne suis pas propriétaire d'immeubles que je loue aux autres, je ne possède pas d'usines qui emploient de la main-d'œuvre à bon marché, je n'ai pas de terres que cultivent des fermiers et dont je vends à profit la production, je n'ai pas de vaches dont les paysans traient le lait que je vends. Un capitaliste est un homme qui économise quelque argent — peu ou beaucoup —, qui est épargnant et qui, s'il ne peut travailler pour une raison ou une autre, emploie cet argent à faire naître du travail. C'est ce qu'on appelle à bon droit le capitalisme éclairé.

188. Les critiques que nous nous lançons au visage du haut de cette tribune — "vous êtes un capitaliste" et "il est un impérialiste" — sont des clichés stéréotypés dont nous sommes las. Nous les entendons depuis 1945. Pour l'amour du ciel, apportez-nous quelque chose qui soit un peu plus neuf. Vous ne pouvez pas donner les étiquettes de capitaliste à l'un, d'impérialiste à l'autre et de socialiste-impérialiste à un autre encore; je n'ai jamais entendu une expression si singulière que "socialiste-impérialiste" qui comporte une contradiction flagrante.

189. J'espère qu'en dernière analyse la sagesse asiatique l'emportera. N'empruntons rien à nos cousins d'Europe qui n'ont qu'un millier d'années de civilisation derrière eux. Revenons à nos traditions asiatiques de magnanimité et de chevalerie. Il n'en manque pas à travers toute l'Asie.

190. Je demanderai la parole chaque fois que j'estimerai que tel débat nous mène à une impasse, car nous sommes ici, payés par nos gouvernements, pour faire du travail productif et non pour échanger des insultes et des accusations.

191. Si l'un de vous n'est pas d'accord sur la tenue d'une conférence mondiale du désarmement, qu'il dise : "Je ne suis pas d'accord", et c'est tout. Et celui qui est d'accord, qu'il le dise !

192. La Chine et l'Union soviétique viennent de nous faire une révélation : ils sont voisins et il existe entre eux des tensions. Vous êtes voisins, Messieurs, vous êtes tous deux communistes. Seigneur ! qu'avez-vous laissé pour le monde capitaliste ? Vous êtes tous deux communistes. Vous êtes en droit d'être communistes. Nous avons tous le droit de suivre l'idéologie qui nous convient le mieux.

193. Ce que je vais vous dire est en vérité très triste. Deux ou trois représentants de petites puissances passaient près de moi et disaient : "Parfait; nous allons profiter de cette dissension entre l'Union soviétique et la Chine, un autre jour entre la Chine et peut-être les Etats-Unis, et un autre encore entre les Etats-Unis et l'Union soviétique." Il y a trois combinaisons.

194. J'affirme que c'est nous, les petits pays, qui paierons la note, mais les peuples des trois grandes puissances auront eux aussi à payer un prix élevé. Après tout, nous sommes les représentants des peuples, n'est-il pas vrai ? Mais nous sommes d'abord les représentants des gouvernements dans ce forum. S'il devait y avoir une guerre nucléaire, il n'existerait rien que l'on pourrait qualifier d'atmosphère russe, chinoise ou américaine. Il y a une seule atmosphère, et cette atmosphère serait tout entière empoisonnée. Or nous devons vivre dans cette atmosphère. S'il devait y avoir — Dieu nous en préserve ! — un conflit entre les grandes puissances, il ne se déroulerait pas sur leurs territoires. Il se déroulerait plutôt sur le damier qui contient les petites puissances, mais ce ne sont pas des pions en bois qui seraient déplacés. On jouerait avec le destin des petites nations.

195. Ce n'est que quiconque prendrait plaisir à agir ainsi, mais ce serait la force des circonstances. Les événements de l'histoire nous enseignent que ce sont habituellement les petits pays privés de puissance qui sont les victimes; avec le danger des armes nucléaires, les peuples de ces pays seraient aussi les premières victimes.

196. Nous, petites nations, nous ne devons donc tirer aucune consolation de la situation actuelle. Des duos se jouent, çà et là. Recherchons une orchestration, une harmonie, comme le prescrit la Charte, plutôt que d'emprunter des phrases périmées à d'anciens débats. Je dois dire à nos collègues et frères de Chine que nous connaissons ce style depuis 1947, ce style fait d'accusations et d'insultes. Cela ne nous a menés nulle part. Je ne vous conteste pas ce droit, Messieurs. Vous êtes un Etat souverain. Qui sommes-nous pour dire à un autre Etat souverain, qu'il ait 800 millions ou 8 millions d'habitants, ce qu'il doit faire ? Mais si je m'aventure à exprimer mon opinion, c'est que je serais vraiment navré de quitter l'Organisation des Nations Unies dans un état pire que celui dans lequel je l'ai trouvée. Et je pense exprimer ainsi les sentiments de beaucoup d'anciens ici, comme M. Matsch, de l'Autriche, qui a également été représentant à la Société des Nations. J'étais moi-même observateur *ex officio* à la Société des Nations, et de nous voir commettre ici les mêmes erreurs me semble vraiment désolant.

197. Un dernier mot. Nous, Arabes, citons souvent des proverbes, peut-être parce qu'ils expriment d'une manière frappante et succincte une idée. Pour mes frères arabes qui sont dans cette salle, je citerai un proverbe d'abord en arabe et je le traduirai ensuite en anglais : "Le vent et l'océan se querellent, mais c'est le navigateur dans son bateau qui paie le prix." Or nous sommes tous dans le bateau. Les petites nations sont les marins à bord du bateau. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser se dérouler une violente querelle entre le vent et la mer, car, même s'ils se font mutuellement du mal ils nous entraîneront avec eux.

198. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir été patient et de m'avoir permis de faire cette déclaration. J'ai pensé que je ne devais pas garder le silence, car le silence serait coupable en présence d'un orage qui commence de menacer et qui nous engloutirait tous alors que nous devons préparer le terrain pour la paix, le progrès et la justice, objectifs qui constituent la devise du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation.

199. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite. Cependant, il pourrait être utile à l'Assemblée de savoir que le débat général sur le point 97 est clos. Le Président saurait gré aux orateurs de s'en tenir à la question en discussion.

200. Le représentant de l'Inde a demandé la parole afin d'exercer son droit de réponse.

201. M. Narendra SINGH (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : M. l'ambassadeur Shahi a saisi cette occasion pour se livrer, une fois de plus, à des accusations fallacieuses contre mon pays. Je voudrais donner lecture de la Déclaration faite avant-hier par mon premier ministre, Mme Indira Gandhi, devant les deux chambres du Parlement indien :

"Le Parlement sait qu'hier le président Yahya Khan a décrété un état d'exception dans tout le Pakistan. Cette déclaration est l'apogée des efforts qu'il a entrepris pour détourner l'attention du monde du Bangladesh et pour nous imputer la faute de la situation qu'il a lui-même créée. Cette déclaration du régime militaire qui fait la guerre au peuple du Bangladesh depuis huit mois, et qui nous menace de guerre totale depuis trois ou quatre mois, n'a d'autre sens que de tromper son propre peuple ainsi que le reste du monde.

"Le message du président Yahya Khan a donné l'impression que, se rendant enfin aux conseils d'un certain nombre de dirigeants mondiaux, il allait abandonner la méthode militaire pour rechercher une solution politique. Nous espérons que la déclaration de l'état d'exception n'est pas un moyen de se soustraire à l'obligation de rechercher une solution politique.

"Depuis la fin des moussons, les succès des Mukti Bahini semblent avoir troublé les plans du régime militaire. Les forces de libération du Bangladesh, avec le plein appui de la population tout entière, ont imposé de lourdes pertes aux forces armées pakistanaïses et libéré de larges secteurs de leur patrie.

"Au prix de grands sacrifices, nous avons supporté l'écrasant fardeau que représentent près de 10 millions

d'hommes, de femmes et d'enfants terrorisés qui se sont enfuis pour échapper à l'oppression pakistanaise. Les réfugiés veulent rentrer dans leurs foyers avec des garanties dignes de foi quant à leur sécurité et leur dignité humaine. Nous sommes décidés à faire en sorte qu'ils puissent le faire au plus tôt.

“Les forces armées du Pakistan ont tiré des obus sur nos régions frontalières, faisant des morts et causant des dommages matériels. Leur armée de l'air a violé notre espace aérien sans justification et à plusieurs reprises; des espions et des saboteurs ont fait sauter des trains et des ponts. Depuis mars 1971, nous avons déposé 66 protestations pour violations de frontière comportant 890 incidents. Pour les violations de notre espace aérien, nous avons déposé 17 protestations concernant 50 incidents. Cependant, nos protestations n'ont pas eu d'effet et, pour masquer ces actes de violation incessants, les moyens de propagande pakistanaise affirment que nous nous livrons à une guerre non déclarée et que nous avons monté des attaques massives au moyen de chars et de troupes. Il n'y a rien de vrai dans tout cela. En fait, c'est le Pakistan qui nous a menacés de guerre totale et qui a placé toutes ses forces armées en positions opérationnelles le long de nos frontières, lançant une campagne massive de haine contre l'Inde, avec des mots d'ordre comme “écrasez l'Inde”, “conquérez l'Inde”. Nous avons donc dû prendre des mesures appropriées et placer nos forces sur des positions de défense afin de protéger l'intégrité de notre pays, ainsi que la vie et les biens de nos ressortissants. Nous n'avons jamais eu l'intention d'aggraver la situation ni de déclencher un conflit. A cet effet, nous avons donné à nos forces la consigne de ne pas traverser la frontière, sauf en cas de légitime défense. Nous ne pouvons oublier ce que nous avons connu en 1947-1948, en janvier 1965 et en août-septembre 1965.

“Le 21 novembre, l'infanterie pakistanaise, soutenue par des chars et de l'artillerie, a lancé une offensive contre les Mukti Bahini qui tenaient les régions libérées autour de Boyra, à 5 miles de notre frontière orientale. Les chars pakistanaise, couverts par l'artillerie lourde, ont avancé vers notre frontière, menaçant nos positions de défense. Des obus sont tombés sur notre territoire, faisant des blessés parmi nos hommes. Le commandant indien de la localité a pris les mesures voulues pour repousser l'attaque pakistanaise. Treize chars pakistanaise ont été détruits au cours de cette opération.

“Le 22 novembre, les forces pakistanaise ont lancé une attaque aérienne contre nos positions à l'aide de quatre avions à réaction Sabre. L'attaque a été interceptée au-dessus du territoire indien par nos avions, qui ont détruit trois Sabre. Deux des pilotes pakistanaise, éjectés,

ont été pris sur notre territoire. Nous considérons cela comme une action purement locale.

“Bien que le Pakistan ait déclaré l'état d'exception, nous nous abstenons d'en faire autant, à moins que de nouveaux actes d'agression de la part du Pakistan ne nous y contraignent, dans l'intérêt de la sécurité nationale. Dans l'intervalle, le pays doit rester calme. Nos courageuses forces armées et notre peuple veilleront à ce que toute aventure qu'entreprendrait le régime militaire du Pakistan connaisse la riposte méritée. Les dirigeants du Pakistan doivent comprendre que la voie de la paix — par la négociation pacifique et la réconciliation — est plus fructueuse que celle de la guerre et de la suppression de la liberté et de la démocratie.”

202. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le représentant du Pakistan désire exercer son droit de réponse.

203. M. JALAL (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Inde semble avoir parlé de quelque chose qui n'était pas sur notre longueur d'ondes. Nous avons parlé de la modification des ordres de bataille, si je puis les appeler ainsi, tandis qu'il a lu à cette assemblée le texte *in extenso* d'un discours que le Premier Ministre, Indira Gandhi, a prononcé devant l'une des deux chambres du Parlement. Il n'a pas nié une seule fois que le porte-parole du Ministère de la défense indien avait ouvertement reconnu que la consigne selon laquelle les forces armées indiennes ne devaient en aucun cas traverser la frontière avait été modifiée et qu'en fait cette modification avait été mise à exécution, l'armée indienne ayant effectivement franchi à plusieurs reprises la frontière pakistanaise. Ceux qui écoutent les nouvelles ont dû apprendre aujourd'hui qu'une fois de plus ce matin le porte-parole de l'Inde à New Delhi avait reconnu que la nouvelle consigne avait servi à nouveau et qu'il y avait eu violation de la frontière et du territoire pakistanaise.

204. Il a parlé des Mukti Bahini, comme il les appelle, que nous appelons, nous, les sécessionnistes militants. Il nous est difficile d'en dire quoi que ce soit, mais toute cette stratégie et la façon dont on exploite ces égarés pour servir les objectifs de l'Inde sont des plus regrettables. D'après le plan de bataille, il paraît évident que l'artillerie lourde et les chars indiens se dirigent vers la frontière pakistanaise, puis on laisse venir les Mukti Bahini. Ces sécessionnistes doivent alors se battre — à armes inégales, je le reconnais — avec l'armée régulière pakistanaise. Il en résulte un massacre total. On favorise ainsi le massacre des nôtres par les nôtres, même s'il s'agit d'hommes égarés, et c'est une chose que nous regrettons profondément.

La séance est levée à 18 h 35.